



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 3/2021

Séance ordinaire du 15 juin 2021
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Fabien LOI ZEDDA

Membres présents :	63
Membres absents excusés :	13
Membres non excusés :	<u>1</u>
Effectif total :	77

Absents excusés : Mmes Paulette DE VRIEZE STAN, Vânia LUIS FRANCISCO, Nathalie MEZENEN, Julie MICHAUD, Laoreta HALILI-ZILI et MM. Stéphane BALLAMAN, Christophe CHABLAIS, Constantin DOUROS, Yann GLAYRE, Tauno JALANTI, Angelo MARZOLI, Jonathan SWAN, Marco TADDEI.

Absent non excusé : M. Jorge GOMBAU.

A 19h30, **M. Fabien Loi Zedda**, Président, ouvre cette dernière séance ordinaire de la législature et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sylvie Guggenheim, Secrétaire municipale a.i. et M. Jean-François Niklaus, chef du Service des finances. Il tient également à remercier les employés du Service technique, MM. Stefan Baumann, Dinis De Oliveira, Alain Aeschbacher ainsi que M. Yves Glayre pour la Sécurité publique. Sa reconnaissance va également au Greffe municipal et à son personnel vu leurs engagements dans des conditions bien particulières cette année. Ils sont applaudis en signe de gratitude. Il salue également la presse présente ce soir, le Bureau ainsi que nos deux Secrétaires.

Il salue toutes celles et ceux pour qui c'est la dernière séance de la législature et les remercie pour leur engagement.

Il tient également à féliciter Mme Liniger pour ses années au sein du Conseil, qui a été longtemps dans nos rangs, en tant que Municipale, députée et Conseillère communale.

Mme Marisa Dürst prend place à la table des scrutateurs pour remplacer Mme Laoreta Halili-Zili, souffrante ce soir.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 63 personnes présentes.



COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement :

Il souhaite la bienvenue à Mme Sylvie Guggenheim qui a dû prendre au pied levé et dans des conditions délicates ses fonctions de Secrétaire municipale a.i., mais il rassure le plenum en signalant que les nouvelles pour Mme Sarah Miéville sont très bonnes.

C'est un des petits bonheurs du mandat de Président, les visites aux nonagénaires. Il y en a de plus en plus, ce qui prouve que notre société ne va pas si mal à ce niveau-là, que l'on peut vivre de plus en plus âgé et que l'on se plaît à Epalinges.

En date des 22 et 27 mai, il a reçu trois démissions après les élections communales, dont il fait lecture. Il s'agit des démissions de M. Georges Rosset, Mme Inès Herrera et M. Horacio Herrera. Ils sont applaudis par l'ensemble du Conseil.

Le 28 mai a eu lieu la Constituante de la Confrérie des anciens Présidents.es du Conseil communal palinzard. Le texte relatif à cette réunion paraîtra dans le prochain numéro du journal « Le Palinzard ».

Nous avons reçu des remerciements officiels du Canton pour l'organisation et la parfaite tenue de nos nombreux scrutins pour les élections de notre Commune. Il dédie cette lettre de remerciements à tout le personnel du Bureau, du Greffe et à toute celles et ceux qui sont venus œuvrer pour faire tourner la machine qui a réuni plus de 120 personnes pour la première phase.

Le 5 juin a eu lieu la traditionnelle sortie du Conseil communal, au Château d'Aigle. Vous en aurez également quelques échos dans le prochain numéro du journal « Le Palinzard ». Il souhaite vivement que ces sorties puissent perdurer.

Le 9 juin, nous avons eu une séance sur le vote électronique avec le Syndic élu et des représentants du Bureau et de l'administration. Il peut avancer que les nouvelles sont bonnes quant à ce dossier. Le prestataire de service retenu, bien connu dans le Canton, pourrait effectuer les premiers tests cet automne.

Le 13 juin ont eu lieu les votations fédérales. Le Bureau électoral a rendu les résultats à 12h28 !! Avec un taux de participation de 55,8%, les résultats sont disponibles sur l'affichage public ainsi que sur le site internet de la Commune.

Les annonces et propositions individuelles qui seront déposées ce soir seront portées à la séance du Conseil du 21 septembre. Elles seront dès lors traitées par son successeur.

En ce qui concerne la cérémonie d'assermentation et d'installation des nouvelles autorités du 24 juin, il rappelle que les Conseillers qui ne pourraient être présents doivent s'excuser auprès du Secrétariat CC. Il est au regret d'annoncer qu'au vu des restrictions sanitaires, les festivités seront restreintes. Le public pourra être au nombre de vingt personnes sur la galerie, donc ne seront acceptés qu'un invité par Municipal/Syndic et par membre du futur Bureau, ainsi que quelques personnalités. Il n'y aura donc pas d'apéritif à l'issue de cette cérémonie. Il a toutefois



suggéré de le reporter à la séance de mise en route du Conseil du 7 septembre, en invitant les Conseillers sortants.

Le 28 juin aura lieu la passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau.

Le Président en a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la discussion.

M. Roland PERRIN, Municipal, prend la parole pour demander le retrait du point 9 de l'ordre du jour (Entretien des collecteurs EC et EU – Demande d'un crédit de construction – Préavis n° 15/2021). Ce préavis sera présenté à la séance du 21 septembre avec des compléments d'information.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour tel qu'amendé.

A main levée, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 MAI 2021

Le Président ouvre la discussion.

M. Erich Dürst propose deux corrections. La première à la page 579 : modifier le texte de son intervention comme suit : « Il émet le vœu à la Cogest 2021, à savoir qu'elle examine, dans le cadre d'achats standardisés et étalés sur plusieurs années, *de vérifier la possibilité de passer par une autre procédure en vertu de la loi sur les marchés publics.* »

La deuxième à la page 589 : suite à son intervention, il souhaite que les argumentations développées en séance suivant une initiative soient dorénavant mentionnées dans le procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

A main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. RAPPORT ANNUEL DE LA DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE L'ASSOCIATION D'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'EPALINGES (AAEE), MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE LINN THOREAU-MARGOT.

Le Président donne la parole à Mme Linn Thoreau-Margot pour la lecture du résumé de son rapport. Le rapport complet sera joint au procès-verbal ainsi que sur l'Extranet.

Le Président la remercie pour cette lecture et d'avoir repris le poste de Mme Christelle Despont.



4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ **M. Maurice MISCHLER, Syndic**

Point sur l'utilisation des bons d'entreprises : A ce jour, 30 entreprises se sont inscrites, 2773 transactions ont déjà été effectuées pour un montant dépensé de CHF 78'354.10, ceci en trois semaines. La fourchette par entreprise va de CHF 12'195.30 à CHF 40.-. C'est extrêmement encourageant. Nous avons reçu un grand nombre de remerciements pour cette action pour le soutien à l'économie locale. Certains se sont néanmoins étonnés de certaines entreprises éligibles comme les pharmacies ou certaines boulangeries, par exemple. Nous leur avons répondu que cette action comporte un volet économique, mais aussi social, pour la population qui a aussi besoin de soutien et cela a été fort apprécié.

Présence d'amiante dans l'Auberge communale et l'appartement du concierge : lors du démontage des plafonds dans les chambres des bonnes et du bureau de la personne responsable de l'Auberge, nous avons découvert un reste de flocage amianté sur la charpente métallique. Nous avons dû stopper les travaux dans cette zone pendant plus d'un mois et entamer les démarches pour le désamiantage de ces locaux. Les travaux continuant sur le reste du bâtiment, lors du démontage de la couverture Eternit au-dessus de l'appartement du concierge, celui-ci c'est aperçu que de la poussière et des saletés tombaient dans celui-ci par les plafonds. Les travaux ont été stoppés et une analyse d'air a également été effectuée dans l'appartement de l'autre famille locataire. Cette analyse d'air s'est heureusement avérée négative. Cependant, comme il était à nouveau suspecté de l'amiante au plafond de l'appartement du concierge et que dans la continuité des travaux, nous devons ouvrir ceux-ci dans le couloir de son appartement pour effectuer des travaux de ventilation, nous avons jugé opportun de faire des sondages dans les deux appartements ainsi qu'au-dessus de l'auberge qui se sont cette fois-ci avérés positifs. Etant donné que les mesures d'air effectuées le 08 avril n'ont pas révélé la présence d'amiante, et que le flocage n'est pas directement accessible dans les locaux occupés, il n'y a pas eu lieu d'ordonner une évacuation d'urgence de ces locaux. Nous avons dès lors tout mis en œuvre pour effectuer ces travaux au plus tôt, la sécurité des locataires n'étant pas mise en danger. Une fois les résultats de ces analyses connues, nous avons contacté la SUVA pour que ceux-ci nous informe sur la marche à suivre. Pour le désamiantage, il faut que les locaux soient entièrement vidés de leurs occupants et de leurs meubles, et que chaque appartement soit confiné dans son intégralité pour démonter tous les faux plafonds, plâtres et bois, en zone confinée, et assainir le flocage. La partie « Salle de société » appartenant à l'auberge peut être traitée séparément, car il y a un mur jusqu'en toiture séparant les appartements. C'est pourquoi, nous avons procédé à des déménagements des locataires par sécurité et sur ordonnance de la SUVA. Les déménagements seront effectués du 5 juillet au 2 août. Le surcoût de cette opération relatif aux déménagements, au désamiantage et à la remise à neuf des plafonds se montera à CHF 163'951.75, montant qui sera imputé sur le préavis de rénovation que le Conseil a voté.

Marché estival du 16 juin 2021 : ce marché aura lieu le lendemain à la place des Fêtes, de 16h à 20h. Une dizaine de stands vous proposeront leurs produits : fruits et légumes, pains, fromages, plantons, miel, madeleines, bières, vins ou encore produits fumés. Tout cela 100% local par des agriculteurs et des producteurs de la région. Venez nombreux, même s'il risque d'être moins convivial que prévu initialement, car il a fallu tout de



même respecter les mesures sanitaires en vigueur. Si cette action est un succès, nous avons le projet de pérenniser le concept.

▪ **M. Pierre JOLLIET, Municipal**

Installation d'une structure d'accueil scolaire à la route de la Croix-Blanche n°1 : lors de la séance du 3 mai, il informait le Conseil du manque de locaux auquel nous devons faire face pour assurer la rentrée scolaire 2021-2022. Cette augmentation du nombre d'élève ne provient pas de la construction de nouveaux quartiers mais d'un renouvellement de la population dans les quartiers existants. Cette situation est positive pour la pyramide des âges de notre commune, mais elle entraîne une forte pression sur les institutions liées à l'enfance (école, accueil préscolaire et parascolaire et école de musique). En accord avec la direction des écoles et la direction de l'AAEE, la Municipalité a donc décidé de louer une partie du bâtiment (ex Faucherre) à la Croix-Blanche 1 pour y installer une unité d'accueil d'écoliers de 36 places, ce qui permet de libérer une salle de classe à la Croix-Blanche. Ce local sera également mis à disposition de l'école de musique en soirée et le week-end. Cette location sera effective jusqu'en juillet 2024, date à laquelle le nouveau bâtiment D de Bois-Murat sera mis en service. Pour accorder l'autorisation d'exploiter ces locaux, l'Office de l'Accueil de Jour de l'Enfance (OAJE) a posé des exigences sécuritaires et sanitaires. Il s'agit plus particulièrement d'assurer la protection incendie, de créer un bloc sanitaire, de poser un revêtement de sol approprié sur la partie salle à manger, de contrôler les installations électriques. La cuisine sera partagée avec les pompiers qui sont installés provisoirement dans des locaux attenants. Le coût de ces travaux est évalué à CHF 100'000 environ. La charge de ce montant sera répartie à parts égales entre l'AAEE et la commune. Au total, pour la commune, le coût du loyer incluant les travaux d'aménagement reviendra à CH 178.- le m² pour les 3 ans de durée du bail ce qui reste très raisonnable. Les travaux vont débuter ces prochains jours car les locaux doivent impérativement être disponible à la rentrée scolaire.

▪ **M. Alain MONOD, Municipal**

Mise en place d'un guichet virtuel à l'Office de la population : la Cyberadministration est un sujet récurrent, on le retrouve chaque année dans les rapports de la Commission de gestion, ce qui sera le cas cette année également. Il a une première bonne nouvelle en ce qui concerne l'Office de la population. C'est un petit pas pour la Commune mais un grand pour les usagers dans la mesure où la Municipalité a pu obtenir de son prestataire informatique d'anticiper des mesures qui doivent arriver du Canton et ainsi de permettre tout prochainement d'effectuer en ligne certaines opérations pour l'Office de la population, de manière sécurisée. Il en est de même pour le paiement en ligne.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, Municipal**

Etat du dossier concernant le chauffage à distance et l'accord du Conseil communal de Lausanne à cet égard : cette communication concerne la réalisation du chauffage à distance (CAD) pour les quartiers des Croisettes-Tuileries et de la Croix-Blanche. Dans le cadre de sa politique énergétique et climatique, la Commune d'Epalinges a engagé depuis plusieurs années un processus visant à proposer à ses habitants une



alternative aux énergies fossiles par la production et la distribution de chaleur dans les secteurs des Tuileries-Croisettes et de la Croix-Blanche. Dans un premier temps, dynamisé par le fort développement du Biopôle et le besoin de sécuriser l’approvisionnement en chaleur de ce site, le projet d’extension et de bouclage du réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Lausanne (SIL) entre le Biopôle et le quartier de Boissonnet, auquel Epalinges est associé, permettra, dès 2022, d’alimenter en chaleur les quartiers des Tuileries-Croisettes, grâce majoritairement à la valorisation des rejets de chaleur de TRIDEL. Suite à l’acceptation en mai 2021 par le Conseil communal de Lausanne d’un crédit de 15 millions, la commune d’Epalinges et la Ville de Lausanne ont signé un partenariat pour la construction et l’exploitation de ce réseau, avec en ligne de mire, le développement du CAD jusqu’au plateau de la Croix-Blanche, ainsi que la construction, en partenariat avec Romande Energie SA et les Services Industriels lausannois, d’une chaufferie à bois renouvelable à la Croix-Blanche. Cette chaufferie pourra alors couvrir, avec une énergie 100% renouvelable, tous les besoins de chaleur des quartiers Tuileries-Croisettes / Croix-Blanche et du Biopôle. Grâce à ce partenariat, Lausanne pourra ainsi sécuriser l’approvisionnement en chaleur du Biopôle, rentabiliser le bouclage entre Boissonnet et Biopôle grâce au raccordement de plusieurs bâtiments du quartier des Croisettes-Tuileries, et améliorer la part renouvelable de son mix énergétique lors de la mise en service de la nouvelle chaufferie à bois qui sera construite à la Croix-Blanche. Pour sa part, Epalinges bénéficiera rapidement d’une nouvelle source d’énergie renouvelable sur son territoire au même tarif que celui offert aux habitants des bâtiments raccordés au CAD lausannois. La société constituée pour construire et gérer la chaufferie à bois sera, dès sa mise en service, assurée d’une reprise totale de la chaleur produite grâce au réseau déjà en place, et réalisera des économies d’échelle sur son dimensionnement et son exploitation. Les travaux du réseau CAD devraient commencer dès cet automne au Biopôle et en 2022 au carrefour et sur le chemin des Croisettes. Le premier quartier des Croisettes pourrait être alimenté fin 2022, et le complexe scolaire de Bois-Murat fin 2023. Pleinement soutenu par la Direction de l’énergie (DGE-DIREN), le projet de chaufferie au bois d’Epalinges est inscrit dans la planification énergétique cantonale et devrait entrer en service dès 2025. Il permettra de valoriser le potentiel bois-énergie des forêts palinzardes et lausannoises qui pourraient fournir un tiers des volumes nécessaires soit environ 14’000 m³ sur un total estimé à 40’000 m³ par année. Une récente étude mandatée par la Commune et soutenue par le Canton a permis de définir, pour les besoins de la chaufferie d’Epalinges, le périmètre théorique d’approvisionnement en bois-régional. Ce périmètre s’étend entre Montreux, Aubonne et Yverdon. L’étude en question prend en compte le gisement disponible des forêts publiques ainsi que les besoins d’autres chaufferies prévues sur Vaud. La localisation et la volumétrie de la chaufferie font actuellement l’objet d’études par des bureaux d’urbanisme et d’études en environnement. Afin de collecter les premiers avis en particulier concernant l’impact sur l’environnement (bruit, air, eau), la forêt, la mobilité et l’aménagement du territoire, une étude d’implantation de cette chaufferie sur la parcelle de la voirie a été présentée à la Commission interdépartementale pour la protection de l’environnement (CIPE). Enfin, pour sensibiliser et prendre en considération l’avis des usagers et voisins du site, la Municipalité a l’intention prochainement de lancer une campagne de communication et de requérir une autorisation préalable d’implantation pour ce projet de chaufferie à énergie renouvelable dans le secteur du Bois-de-la-Chapelle.



Projets « Décarbonons » et « commune Rénove » : cette seconde communication a pour objet deux démarches pilotes auxquelles est associée la commune d'Epalinges, concernant d'une part la réduction de l'empreinte carbone dans le cadre du projet « Décarbonons ! » piloté par Romande Energie et d'autre part, l'opération « Commune Rénove » pour un accompagnement des propriétaires d'habitats collectifs et leurs représentants pour un assainissement énergétique. La Commune d'Epalinges s'est associée, en collaboration avec les communes de Morges et de Pully au projet « Décarbonons ! » de Romande Energie, qui invite les habitants à diminuer leur empreinte carbone par le canal d'un coaching personnalisé de 3 mois, qui, grâce au suivi de coachs et la mise à disposition d'une plateforme en ligne permettent de suivre ses propres résultats et de créer une communauté d'intérêt. Les trois thèmes abordés sont l'alimentation, le logement et la mobilité qui sont les 3 secteurs identifiés comme les plus impactant par l'Office Fédéral de Statistique (OFS). L'objectif de cette démarche vise, pour Epalinges, la réduction de l'empreinte carbone de 20 à 30% de 50 ménages, grâce à un accompagnement (coaching carbone). Avec la démarche « commune Rénove » la Commune d'Epalinges a, dans le cadre de sa politique énergétique et climatique, le pouvoir de multiplier par 4 le taux de rénovation du parc bâti privé, en particulier les immeubles collectifs, propriétés de fonds de pensions, d'investisseurs privés ou de personnes individuelles. Pour atteindre cet objectif, la Commune va appliquer le concept de « Commune Rénove » développé par Romande Energie et inspiré des expériences genevoises (Onex, Lancy, Eco21). La rénovation du parc bâti est un enjeu prioritaire pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique du territoire et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, et par conséquent, la réduction de nos émissions de CO₂. En effet, ce secteur représente aujourd'hui 45% de la consommation d'énergie suisse (100 TWh/an dont 75% représentant le chauffage) et vise une réduction de moitié pour 2050 en tenant compte de l'augmentation de la surface du parc. Cela signifie de multiplier par 4 le taux de rénovation aujourd'hui proche de 1%. Pour répondre à cet enjeu d'envergure, le projet « Commune Rénove », qui se veut être une aide à la décision pour les propriétaires, cible les immeubles locatifs énergivores des années d'après-guerre, de 1945 à 1990, d'une surface chauffée suffisamment grande, dont le propriétaire est unique et qui souhaite s'engager dans une démarche de rénovation lourde (enveloppe thermique entière et installations techniques).

Vente de vin et de pain : il rappelle que la traditionnelle vente de vin et de pain est fixée au samedi 19 juin 2021, de 9h à 12h, sur la Place de la Croix-Blanche.

▪ **M. Roland PERRIN, Municipal**

Essais du bus scolaire électrique : Iveco, le seul constructeur pouvant répondre à notre cahier des charges, nous a mis à disposition le véhicule correspondant avec un chauffeur pour un essai d'une journée. Cet essai a eu lieu le 28 avril avec seulement 2 personnes à bord. Nous avons constaté que ce véhicule manque sérieusement de puissance (montée du Polny à 20-30 km/h, accélération insuffisante pour s'intégrer sans danger à la circulation de la route de Berne) et que les batteries ne permettent pas de tenir toute la journée malgré une recharge partielle durant la pause de midi.

Le représentant d'Iveco nous a d'ailleurs écrit : « Malheureusement, nous avons dû constater que ce véhicule n'est pas adapté à cette application ».



En attendant que les progrès techniques nous permettent d'acheter un bus scolaire « écologique », il nous reste deux solutions, l'achat ou le leasing d'un autre véhicule. Nous reviendrons vers vous lors de la séance du Conseil communal de septembre, après l'analyse des avantages et inconvénients de ces deux solutions.

5. ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR LOCALISÉ (PDL) « LES CROISSETTES » PRÉAVIS N°5/2021

Lors de la dernière séance, M. Erich Dürst a déposé plusieurs amendements qui réclamaient des examens attentifs, d'où le renvoi de ce point à l'ordre du jour de ce soir. Ces examens ont eu lieu et entre-temps, d'autres amendements ont été déposés par M. Félix Schmidt.

Le Président donne la parole à M. Jérôme Urio, pour la lecture de la position de la Commission d'urbanisme et des constructions (CUC), relative à ces amendements.

Lors de sa réunion du 2 juin, la Commission s'est penchée sur les amendements proposés par M. Dürst. Les commentaires et réponses du Service de l'urbanisme lui ont permis de se prononcer de la manière suivante :

Amendement 1 : 7 **NON** et 1 abstention

Amendement 2 : 8 **NON**

Amendement 3 : 8 **NON**

Amendement 4 : 7 **NON** et 1 oui

Concernant les amendements de M. Schmidt reçus postérieurement à la séance, les membres ont pu en prendre connaissance par voie informatique et se sont prononcés à une large majorité contre.

M. Jérôme Urio rappelle que dans son rapport la CUC avait accepté ce PDL à l'unanimité et qu'elle avait déposé l'amendement suivant :

« Le PDL Les Croisettes devra contenir l'étude menée sur les possibilités d'accès aux parkings ».

M. Bernard Krattinger, Municipal, informe que la Municipalité a pris connaissance de ces amendements ainsi que des commentaires du Service de l'urbanisme, qui ont été toutes validées par la Municipalité. Concernant les amendements 1 à 3 elle recommande de ne pas les accepter mais s'accorde à enregistrer le 4^{ème} avec la modification suivante :

« Tenir compte, dans la mesure du possible, dans le choix des matériaux et des méthodes de construction, non seulement des coûts et de la qualité, mais également de la charge environnementale, par exemple en utilisant les données des écobilans pour la construction et en appliquant les prescriptions contenues dans les CFC-ECO. ».

Concernant les amendements déposés par M. Schmidt, la Municipalité vous recommande de ne pas les accepter, elles sont pour la plupart des redondances par rapport aux oppositions pour lesquelles la CUC s'est déjà prononcée en acceptant les réponses de la Municipalité.



Le Président propose de travailler d'abord sur l'approbation ou pas des amendements de M. Dürst. Il demandera ensuite formellement à M. Schmidt de présenter ses amendements, qu'il mettra directement au vote.

Il demande à M. Dürst s'il se rallie à la Municipalité sur son 4^{ème} amendement ? C'est le cas.

Il passe donc au vote du 1^{er} amendement :

A main levée, l'amendement est refusé à une large majorité

Il passe ensuite au vote du 2^{ème} amendement :

A main levée, l'amendement est refusé à une large majorité

Il passe ensuite au vote du 3^{ème} amendement :

A main levée, l'amendement est refusé à une large majorité

Il passe pour finir au vote du 4^{ème} amendement avec la proposition de la Municipalité de rajouter au texte « Tenir compte, ***dans la mesure du possible***, dans le choix des matériaux et des méthodes de construction, non seulement des coûts et de la qualité.. »

A main levée, l'amendement est accepté à une large majorité

Le Président donne maintenant la parole à M. Félix Schmidt pour la lecture de ses amendements.

M. Félix Schmidt. En préambule, il rappelle ce qu'il avait dit la dernière fois, qu'il trouvait malheureux que l'on doive traiter dans la même séance à la fois un Plan directeur et à la fois le Plan d'affectation qui lui dépend. Le rôle de notre Conseil est de se mettre d'accord sur une stratégie concernant un quartier. Sur cette base-là, il appartiendrait à la Municipalité de développer des projets. Mais nous faire approuver les deux choses en même temps est certainement légal mais cela n'est pas un bon principe de gestion de notre Conseil. Il précise que ce n'est pas parce que des arguments ont été traités lors des oppositions que nous ne pouvons pas en discuter dans le cadre du Conseil, au contraire il appartient au Conseil de réfléchir sur les arguments qui ont été avancés lors des oppositions et prendre position paisiblement sur les points qui lui semble nécessaire. Il passe maintenant à la lecture de ses amendements.

Amendement 1 : Mixité

La mixité du quartier est faible et largement inférieure aux objectifs du PALM qui sont de « *viser globalement un ratio d'au moins 0.6 emploi pour 1 habitant* ». Le développement de la mixité est aussi un objectif défini lors de la démarche participative. Les objectifs et principes du plan (P10.2, page 76) se limitent à vouloir « *préserver la proportion de 15 % d'activités sur le total des sbp à 15 ans.* ». Le risque est de renforcer une situation de « cité dortoir » dont tous les habitants partent le matin, générant du trafic et créant trop peu d'animation locale.

Objectif de l'amendement : renforcer la mixité habitants-emploi au cœur du quartier avec pour objectif au point 10 (p76) : Remplacer « *tout en préservant les surfaces d'activités existantes* » par « *tout en renforçant la mixité d'emplois et d'habitants et la réalisation de commerces de proximité* ».



Principes : Modifier le principe P10.2 et remplacer la parenthèse « *(dans le but d'au minimum préserver la proportion de 15% d'activités sur le total des SPd à 15 ans)* » par « *(dans le but de renforcer la proportion d'activités dans les surfaces de plancher au-delà des 15% actuels.)* »
Mesure 10.a : remplacer la légende : « *logement DSII* » par « *Logement DS II et activités de services compatibles* »

Le Président passe au vote du 1^{er} amendement :

A main levée, l'amendement est refusé à une large majorité

Amendement 2 : Front d'implantation

Le plan tel que proposé ne respecte pas les résultats de la démarche participative en ce qui concerne le front d'implantation des bâtiments. En page 51, on voit bien l'intention issue de la démarche participative de conserver un espace public généreux devant l'immeuble actuel de la pharmacie et de conserver l'alignement actuel. Le plan directeur tel que proposé à la page 66 prévoit au contraire de restreindre l'espace public devant la pharmacie en modifiant l'alignement actuel de la rue.

Amendement : le front d'implantation (p. 66) devant le nouvel immeuble à construire au droit de la pharmacie actuel est modifié et respecte l'alignement des bâtiments au nord du chemin des Croisettes.

Le Président passe au vote du 2^{ème} amendement :

A main levée, l'amendement est refusé à une large majorité

Amendement 3 : Arrêt du Bus Vauguény

Le plan directeur ne mentionne pas le nouvel arrêt de bus de la future ligne du Polny, tout au plus se borne-t-il à mentionner à la page 32 : « *Une nouvelle ligne est à l'étude pour rejoindre le village par le chemin du Polny* ». Un arrêt de bus supplémentaire est pourtant un élément fort pour la structuration des transports publics et des cheminements de mobilité douce.

Lors de la présentation du projet de ligne au Conseil le 7 mai 2019, il est pourtant fait mention dans les illustrations d'un arrêt sur le chemin du Vauguény, en contact direct avec le PDL. Il aurait été judicieux et nécessaire d'intégrer cet arrêt dans la réflexion stratégique du PDL.

Objectif de l'amendement : Intégrer l'arrêt de bus dans la stratégie de mobilité douce du quartier et assurer la sécurité des passagers et en particuliers des enfants sur le trajet de l'école.

Principe : assurer une utilisation maximum des TP et une sécurité des usagers et en particuliers des enfants

Mesure : étudier la position et l'équipement de l'arrêt de bus et l'aménagement du ch. du Vauguény en considérant en particulier l'attractivité de l'arrêt et les questions de sécurité des enfants sur le chemin de l'école et à l'arrêt de bus, notamment lors des arrêts du bus.

Le Président passe au vote du 3^{ème} amendement :

A main levée, l'amendement est refusé à une large majorité

Amendement 4 : Mobilité et accès aux parkings

En plus de tenir compte de l'étude demandée par le Conseil sur les accès coordonnés aux parkings souterrains, il y aurait lieu de supprimer la mesure M20.a : « *Etudier la possibilité de reporter certains accès qui existent sur le Chemin des Croisettes sur les chemins des Roches et du Vauguény* ».



Ces mesures auraient pour effet d'augmenter encore le trafic dans le chemin des Croisettes. Cet article sous-entend une volonté politique de rechercher une solution dans ce sens. A l'opposé, l'absence de cet article n'empêche pas la Municipalité d'examiner ces options.

Amendement : supprimer la mesure M.20.a

Le Président passe au vote du 4^{ème} amendement :

A main levée, l'amendement est refusé à une large majorité

Amendement 5 : Qualité des espaces verts (Remarques. Ph. Gmür).

Amendement : ajouter l'aspect de fonction d'accueil dans les espaces verts privés.

Principe P5.2. Ajouter dans la deuxième parenthèse, « *accueil et rencontre multigénérationnels* ».

Le Président passe au vote du 5^{ème} amendement :

A main levée, avec 22 abstentions, 21 voix contre et 17 voix pour, l'amendement est refusé.

Le Président passe ensuite au vote du préavis 5/2021 tel qu'amendé par la CUC et M. Erich Dürst.

A main levée, le préavis 5/2021 est accepté tel qu'amendé à une large majorité moins 1 abstention.

6. RAPPORT DE GESTION 2020 - PRÉAVIS N°13/2021

Le Président donne la parole à M. Enzo Santacroce, président de la Commission de gestion 2020.

M. Enzo Santacroce précise, avant de lire les observations et les vœux, la demande de la Cogest au point concernant la réponse de la Municipalité, en page 5 du préavis, sur la sécurité publique. En effet, la Cogest souhaite obtenir deux chiffres : l'un sur les affaires classées et un autre sur les jugements prononcés.

M. Alain Monod, Municipal, répond qu'il n'a pas encore toutes les réponses mais qu'il peut déjà avancer qu'il y a une diminution de 30% des enregistrements des dépôts de plainte par la gendarmerie, en ce qui concerne notre Commune. Il ne manquera pas de transmettre à la prochaine Cogest les réponses dès qu'il les aura reçues.

M. Enzo Santacroce propose la lecture des vœux et observations par dicastère. Le Conseil votera après chaque lecture. Un vote final sur le rapport sera fait à la fin. Il est à disposition pour répondre à chaque question.

Le Président passe au vote de ce procédé.

A main levée, le Conseil soutient cette procédure.



Dicastère de M. Maurice Mischler, Syndic

Cyberadministration

Page 8, question 3 - Observation : la Cogest souhaite qu'un cahier des charges définitif comprenant les solutions informatiques associées soit établi.

Au vote à main levée, l'observation est soutenue.

Gestion du personnel

Page 9, question 6 - Vœu : la Cogest souhaite obtenir les résultats de l'enquête de satisfaction prévue en 2022.

Au vote à main levée, le vœu est soutenu.

Formation – Sécurité au travail

Page 11, question 11 - Observation : la Cogest invite la Municipalité à dispenser cette formation-incendie également au personnel administratif et ce, dans les meilleurs délais.

Au vote à main levée, l'observation est soutenue.

Communication

Page 11, question 13 - Vœu : La Cogest souhaite recevoir l'information quant à l'avancement de la création du compte Instagram.

Au vote à main levée, le vœu est soutenu.

Page 11 et 12, question 14 - Vœu : la Cogest demande s'il serait possible qu'un document détaillant la stratégie soit établi.

Au vote à main levée, le vœu est soutenu.

Activités culturelles

Page 12, question 17 - Observation : la Cogest souhaite obtenir la grille des prix généralement demandés.

Au vote à main levée, l'observation est soutenue.

Page 12, question 18 – Vœu : la Cogest souhaite obtenir le détail des versements accordés aux artistes durant la pandémie.

Au vote à main levée, le vœu est soutenu.



Dicastère de M. Alain Monod, Municipal

Office de la population

Page 14, question 2 - Observation : La Cogest suggère qu'un planning concernant l'implémentation numérique soit établi.

Au vote à main levée, l'observation est soutenue.

Page 15, question 3 - Observation : La Cogest invite la Municipalité à permettre le téléchargement de tous les documents ne nécessitant pas une présence physique.

Au vote à main levée, l'observation est soutenue.

Sécurité publique

Il précise qu'une interpellation sera déposée à ce sujet. Le point sur les statistiques ayant été partiellement répondu plus tôt, il passe donc ces deux points.

Service du feu

Page 17, question 12 - Vœu : la Cogest souhaite une réponse plus détaillée quant au pourcentage (et non au chiffre absolu) par rapport aux effectifs totaux.

Au vote à main levée, le vœu est soutenu.

Page 17, question 13 - Vœu : la Cogest invite la Municipalité à éclaircir ce point quant à la mobilisation des sapeurs-pompiers en semaine.

Au vote à main levée, le vœu est soutenu.

Dicastère de M. Pierre Jolliet, Municipal

M. Jolliet ayant répondu tout à fait clairement à toutes les questions de la commission, les vœux et observations n'ont donc pas été maintenus.

Dicastère de M. Roland Perrin, Municipal

Déchèterie municipale

Page 25 - question 2 - Vœu : la COGEST invite la Municipalité à donner une information plus transparente sur la façon dont les différents déchets sont recyclés.

Au vote à main levée, le vœu est soutenu.



Page 25 - question 3 – Observation: la COGEST invite la Municipalité à s'assurer que les employés en charge de la déchèterie aient reçu une formation dans le domaine du tri des déchets et que le chef de service vérifie l'application correcte des consignes.

Au vote à main levée, l'observation est soutenue.

Page 27 - question 6 – Vœu: la COGEST propose que la question du tri des déchets fasse l'objet d'une discussion au sein de la Commission de politique régionale, vu l'imbrication des différentes communes sur ce thème.

Au vote à main levée, le vœu est soutenu.

Gestion des déchets

Page 27 – question 8 - Observation: la COGEST suggère à la Municipalité de mener une politique proactive auprès de l'ensemble des grandes surfaces présentes à Epalinges afin de réduire les déchets et d'améliorer les possibilités de tri pour les clients, dans les meilleurs délais.

Au vote à main levée, l'observation est soutenue.

Dicastère de M. Bernard Krattinger, Municipal

Encouragement à la mobilité douce

Page 27 – question 17 - Observation: La Cogest souhaite obtenir un échéancier de ces projets de parcs à vélo ou trottinettes électriques.

Au vote à main levée, l'observation est soutenue.

M. Enzo Santacroce remercie chaleureusement l'ensemble des membres de la Commission de Gestion 2020 pour leur travail. En effet, la Commission a pu mener un travail de tous les instants, une coordination aussi par rapport aux mesures sanitaires. C'est la preuve qu'ensemble nous sommes plus forts et que les bonnes idées sont créées collectivement. Il est particulièrement content de cet engagement. Compte tenu du contexte électoral que nous avons connu, il y a des belles choses qui arrivent et c'est bien de le souligner.

Le Président le remercie pour ces paroles roboratives. Il précise encore que la photo de la Cogest 2020 figure dans le numéro de juin du journal « Le Palinzard ».

La discussion est ouverte mais non demandée.

Le Président passe donc au vote du préavis 13/2021.

A main levée, le préavis 13/2021 est accepté à l'unanimité.



7. COMPTE 2020

Le Président donne la parole à M. Olivier Volper, président de la Commission des finances, qui lit le rapport de la commission sur les comptes 2020 (au dossier).

Suite à l'examen des comptes 2020, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission des finances proposent :

- D'adopter les comptes 2020 présentant un excédent de produits de CHF 3'041.61
- De charger la Municipalité de transmettre les comptes 2020 à l'autorité de surveillance des finances par le biais de la Préfecture.

Le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Il passe donc au vote du rapport de la Commission des finances.

A main levée, le rapport de la Commission des finances sur les comptes 2020 est accepté à l'unanimité.

Le Président tient à adresser à MM. Enzo Santacroce et Olivier Volper ainsi qu'aux commissaires de la Cogest et CoFin ses plus vifs remerciements et sa reconnaissance pour l'immense travail accompli. Ils rendent service à tout le plénum pour avoir scruté avec telle attention les limites de leurs responsabilités.

8. PLAN D'AFFECTATION « TUILERIES 1 » – PRÉAVIS N°14/2021

La parole est donnée à M. Jérôme Urio, président de la Commission d'urbanisme et des constructions nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Les membres de la CUC émettent deux vœux :

1. Favoriser et demander des places de parc pour les véhicules en « mobility sharing », concept de partage de véhicules.
2. Demander l'installation de bornes de recharge électrique.

La Commission invite la Municipalité à s'engager dans ce sens.

La Commission a étudié ce Plan d'affectation « Tuileries 1 » en date du 2 juin. Ayant reçu des amendements de M. Schmidt peu après sa réunion, elle en a pris connaissance par voie informatique ainsi que des remarques par le Service de l'urbanisme. A une large majorité, la Commission refuse les amendements proposés. Il tient ici à remercier tous les membres de la Commission d'urbanisme, y compris ceux qui ont dû la quitter en cours de route, et également tout le Service technique de l'urbanisme qui fournit un travail exemplaire.

Le Président adresse bien évidemment les mêmes remerciements aux membres de la CUC que ceux transmis à la CoFin et Cogest.

Avant de donner la parole à M. Schmidt, il signale que la Municipalité l'a informé qu'elle rejette l'entier de ses amendements.



M. Félix Schmidt tient en premier lieu à préciser que son objectif n'est pas de reporter l'adoption de ce Plan d'affectation. C'est un endroit où il est nécessaire de densifier à Epalinges, c'est certainement aussi l'endroit le mieux desservi par les transports publics. L'état des bâtiments nécessite que l'on fasse des travaux le plus rapidement possible pour améliorer le confort des habitants. Ceci dit, cela n'empêche pas d'essayer d'améliorer les projets soumis et il va garder un certain nombre de ses amendements.

Amendement 1 : Mixité

La mixité du quartier est faible et largement inférieure aux objectifs du PALM qui sont de « *viser globalement un ratio d'au moins 0.6 emploi pour 1 habitant* ». Le développement de la mixité est aussi un objectif défini lors de la démarche participative du PDL des Croisettes. Le risque pour notre commune est de renforcer une situation de « cité dortoir » dont tous les habitants partent le matin, générant du trafic et créant trop peu d'animation locale.

Il est nécessaire de favoriser la possibilité de commerces de proximité et des services qui contribuent à l'animation du quartier.

Objectif de l'amendement : renforcer la mixité habitants-emploi au cœur du quartier.

Propositions : modifier l'art.3 de la manière suivante :

Amendement 1.1

Art. 3 all : (Aire bâtie Nord) « *Elle est destinée à l'habitation de forte densité.* »
Ajout demandé: « *Des activités de service faiblement gênantes sont autorisées à raison de maximum 40% des surfaces de plancher déterminantes.* »

Le Président passe au vote de l'amendement 1.1 :

A main levée, l'amendement est refusé à une large majorité

Amendement 1.2

Art. 3 Al2 : (Aire bâtie sud). « *Logements : minimum* » **40 %** (au lieu de 80%) ; « *activités tertiaires et moyennement gênantes et installations (para)publiques : Minimum* » **20%** (au lieu de 10%).

Le Président passe au vote de l'amendement 1.2 :

A main levée, l'amendement est refusé à une large majorité

M. Schmidt renonce à son amendement 2.

Amendement 3 : Constructions souterraines

Les parkings souterrains actuels occupent une surface déjà très, voire trop importante, qui restreint la mise en valeur écologique et diversifiées des espaces verts.

L'article 6 est ambigu et permet presque sans restriction d'augmenter l'extension de ces constructions souterraines.

Amendement 3.1

La phrase « *Les constructions souterraines sont autorisées dans tout le périmètre du Plan, mais respectent au nord la distance de 10 m à la lisière forestière (art. 27 LVLfo)* » est remplacée par « ***Les constructions souterraines ne sont autorisées que dans le périmètre constructible*** »



en surface, le périmètre des constructions souterraines indiqué sur le plan et les aires de dévestitures ».

Le Président passe au vote de l'amendement 3.1 :

A main levée, l'amendement est refusé à une large majorité

M. Schmidt renonce à son amendement 3.2.

La discussion continue.

M. Serge Dudan a une question concernant la participation de la commune au jury que va mettre en place Swiss Life lors du concours d'architecture.

M. Bernard Krattinger, Municipal, répond qu'aujourd'hui nous sommes dans la situation de l'adoption de ce Plan d'affectation. La Municipalité prendra contact avec le propriétaire et les architectes qui font le projet à ce sujet. Il y aura bien entendu une négociation pour que la Commune participe en tant que jury, ce qui serait assez normal.

M. Serge Dudan le remercie pour cette réponse.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis 14/2021.

A main levée, le préavis 14/2021 est accepté à l'unanimité moins une opposition.

9. TRAVAUX ENTRETIEN DE COLLECTEURS EC ET EU – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION - PRÉAVIS N°15/2021

Le préavis est retiré.

10. ACQUISITION DES PARCELLES RF N° 532 ET 590 À LA ROUTE DE LA CROIX-BLANCHE, 1066 EPALINGES – ANCIEN TERMINUS DU BUS TL N° 5 PRÉAVIS N° 16/2021

La parole est donnée à M. Philippe Koch, président de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis 16/2021.

A main levée, le préavis 16/2021 est accepté à une grande majorité moins six voix contre et cinq abstentions.



11. RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL (CONTRE-PROJET DE LA MUNICIPALITÉ) - PRÉAVIS N° 17/2021

La parole est donnée à M. Jean-Pierre Michaud, président de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

La Commission invite le Conseil à accepter les conclusions du préavis ainsi que le contre-projet du règlement du Conseil tel qu'elle l'a amendé.

Le Président le remercie ainsi que tous les membres de cette commission qui a abouti à un travail remarquable tout au long de ces mois, de ces années.

Il va commencer par une discussion générale. M. Michaud a vraiment parlé de changement de philosophie, c'est vraiment le cas et c'est ce qu'a voulu la Commission qui nous représente. Ce changement apparaît vraiment en pages 3 et 4, et il répond à des problématiques nouvelles. Le Bureau a également transmis plusieurs propositions de modifications ainsi que des propositions de toilettage, qui ont été examinées par la Commission. Il remercie chacun pour le travail accompli.

Avant de commencer, il remercie le Conseil pour son attention, sa concentration malgré l'heure et l'invite à faire en sorte que chaque prise de parole amène sa pierre à l'édifice.

Il ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. La parole est donnée à M. Michaud qui va prendre les articles amendés les uns après les autres, à moins qu'il n'y ait des remarques, des amendements ou des questions sur le contre-projet de la Municipalité.

Chaque Conseiller a reçu sur son siège le tableau miroir avec les amendements proposés par la Commission, la Municipalité et le Bureau.

Comme indiqué dans son rapport, l'art. 21 fait corps avec d'autres articles, soit 34, 35a, 41, 53, 54. Il s'agit d'un pack, la Commission a proposé des amendements pour chacun de ces articles. Il conviendra d'accepter ou refuser l'ensemble du pack, car accepter certains articles et d'autres pas créerait un déséquilibre et une incohérence qui ne permettrait pas à notre règlement d'être applicable.

M. Maurice Mischler, Syndic, propose pour la forme de confronter les deux propositions, celles de la Commission et celles de la Municipalité, et ensuite faire voter l'ensemble des propositions acceptées. Il rappelle encore que la problématique que considère la Municipalité est la longueur du processus.

Le Président imaginait procéder dans ce sens. Il propose de passer en revue chaque article et mettre en opposition les propositions.

Art. 17 – Le Conseil délibère :

Amendement : L'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières. Le Conseil peut accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions en fixant une limite (article 106) ;

Modification du numéro d'article renvoyé, acceptée à l'unanimité.



Art. 18¹ – Le bureau a pour tâche

Amendement : d'exécuter les décisions de police du président (articles 120 et 121) ;

Modification des numéros d'articles renvoyés, acceptée à l'unanimité.

Art. 21 – Le président fixe la date et l'ordre du jour des séances du Conseil d'entente avec la Municipalité, qui les communique au préfet.

Pour cette opération, il peut s'adjoindre les autres membres du bureau.

Amendement : Ajout de deux articles, soit : Seuls peuvent être portés à l'ordre du jour les objets dont les rapports des commissions chargées de leur examen ont été transmis au bureau. (nouveau)

Les cas d'urgence, conformément aux dispositions de l'art. 35a, sont réservés. (nouveau)

Au vote, amendements acceptés à l'unanimité.

Art. 23 – Le président exerce la police de l'assemblée et de la tribune publique (article 122).

Amendement : Le président exerce la police de l'assemblée et de la tribune publique (articles 120 et 121).

Modification des numéros d'articles renvoyés, acceptée à l'unanimité.

Procès-verbaux

Art. 29 - Le secrétaire tient les procès-verbaux des séances du bureau.

Le secrétaire prépare les extraits des procès-verbaux destinés à la Municipalité (article 118)

Amendement : Le secrétaire prépare les extraits des procès-verbaux destinés à la Municipalité (article 116)

Modification du numéro d'article renvoyé, acceptée à l'unanimité.

Désignation

Art. 34 – Sont désignées par le Conseil :

1. les commissions permanentes :

- des finances (article 43) ;
- de gestion (article 44) ;
- de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales (article 45) ;
- des pétitions (article 46) ;
- d'urbanisme et des constructions (article 47) ;
- de politique régionale (article 48) ;

2. les groupes de réflexion (article 49).



Sont désignées par le bureau les commissions ad hoc dont les compétences sont définies à l'art. 50.

Amendements :

Ajout d'un point : Le bureau communique à la Municipalité les dates auxquelles, au cours de l'année suivante, il se réunit pour désigner les commissions. Ces dates sont agendées en principe huit semaines avant chaque séance du Conseil communal. *(nouveau)*

Ajout d'un article :

Convocation des commissions (nouveau)

Art. 34a - Le président de la commission convoque la commission au moins cinq jours à l'avance à une date choisie d'entente avec la Municipalité, sous réserve d'une situation d'urgence (art 35 al 4)

Les commissions ne peuvent valablement délibérer que si la majorité de leurs membres ou suppléants sont présents.

Au vote, amendements acceptés à l'unanimité.

Fonctionnement des commissions (art. 40g al. 2, 3 et 5 LC)

Amendement : Titre modifié – (art. 40g al. 2,3 et 5 LC)

Amendement : **Art. 34b** (numérotation modifiée)

Amendements :

Les décisions sont prises à la majorité simple ; le président prend part au vote. En cas d'égalité des voix, son vote est prépondérant.

Lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

Lorsqu'un membre d'une commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe.

Au vote, les amendements sont acceptés à une large majorité moins 2 abstentions.

Propositions de la Municipalité (art. 35 LC)

Art. 35a – Sont nécessairement renvoyées à l'examen d'une commission toutes les propositions présentées par la Municipalité au Conseil ; ces propositions doivent être formulées par écrit. Elles prennent la forme d'un préavis.

Sauf urgence, la Municipalité transmet ses préavis et rapporte aux conseillers communaux au moins quatre semaines avant le jour où le Conseil en débattrait. L'article 110 alinéa 1 est réservé.



Amendements :

Le bureau désigne dans les meilleurs délais la ou les commissions chargées d'examiner le préavis, soit en attribuant l'objet à une commission permanente, soit en nommant une commission ad hoc. *(modifié)*

A moins qu'il n'y ait urgence dûment justifiée par écrit par la Municipalité, des commissions sont désignées uniquement pour les préavis parvenus au bureau au plus tard trois jours avant la réunion du bureau conformément à l'art. 34 al. 3. *(nouveau)*

L'urgence peut être justifiée par des éléments objectifs, tels que des contraintes juridiques ou matérielles. Dans ce cas, le bureau désigne une commission même si le préavis ne lui est pas parvenu. *(nouveau)*

Un représentant au moins de la Municipalité assiste aux séances des commissions pour donner les explications et renseignements nécessaires. *(modifié)*

Les représentants de la Municipalité peuvent convier à une séance de commission un représentant de l'administration ou se faire accompagner par un intervenant externe. *(nouveau)*

Au vote, les amendements sont acceptés à l'unanimité.

Incompatibilités

Art. 38 – Aucun membre de l'administration communale ne peut siéger à la commission de gestion et à la commission de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales.

Amendements :

Nul ne peut siéger à la fois dans la commission traitant un objet sur le fond et à la commission des finances traitant du même objet.

Nul ne peut être à la fois membre ou membre suppléant de la commission de gestion et de la commission des finances.

Au vote, les amendements sont acceptés à l'unanimité.

Amendement :

Le membre ou le membre suppléant de la commission des finances désigné dans une autre commission ne siège pas avec la première lorsqu'elle délibère sur le même objet.

Au vote, l'amendement est refusé à l'unanimité.

Rapports

Art. 41

Amendements :

Sous réserve des articles 42 et 43 alinéa 2, les rapports écrits sont remis au bureau, à ses membres, et à la Municipalité, en règle générale dans les cinq semaines qui suivent la désignation des commissions. *(modifié)*



Dans les cas prévus par l'art. 35a al. 3 et 4, le délai est raccourci à trois semaines. Il commence à courir à partir de la date à laquelle le préavis est transmis aux commissions concernées. *(nouveau)*

Si elle est empêchée, la commission informe le Président du Conseil en précisant les raisons. Le Président impartit un nouveau délai. Il informe le Conseil et la Municipalité. *(modifié)*

Si le bureau et la Municipalité estiment d'entente que les raisons invoquées sont dilatoires, le bureau rappelle la commission à l'ordre. Il peut fixer une date pour la remise du rapport. *(nouveau)*

Au vote, les amendements sont acceptés à l'unanimité.

Communication au Conseil

Art. 42 – Le rapport de la commission de gestion et de la commission des finances sur les comptes annuels est communiqué par écrit aux conseillers dix jours avant la séance du Conseil (article 114).

Amendement : Le rapport de la commission de gestion et de la commission des finances sur les comptes annuels est communiqué par écrit aux conseillers dix jours avant la séance du Conseil (article 112).

Modification du numéro d'article renvoyé, acceptée à l'unanimité.

Commission de gestion

Art. 44 – Les membres de la commission de gestion sont élus pour un an avant le 30 juin de chaque année. Ils sont rééligibles deux fois.

Amendements :

Rajout des alinéas :

Cette dernière disposition ne s'applique pas aux membres suppléants.

Des sous-commissions peuvent être nommées afin de traiter chacune d'un dicastère.

Au vote, les amendements sont acceptés à une large majorité moins 1 abstention.

Fonctionnement des commissions ad hoc

Art. 52 – Les représentants de la Municipalité peuvent convier à une séance de commission un représentant de l'administration ou se faire accompagner par un intervenant externe. *(modifié)*.

Proposition de supprimer cet amendement, qui fait doublon avec l'art. 34c (nouvelle numérotation).

Au vote, le retrait de cet amendement est accepté à une large majorité moins 1 abstention.



Rapports

Art. 53 – Le rapport d’une commission ad hoc peut conclure, en fonction de la situation :

1. à l’acceptation, à la modification ou au rejet des conclusions du préavis municipal portant sur un projet de décision, de règlement ou de partie de règlement du Conseil, voire à son renvoi à la Municipalité ;
2. au refus ou à la prise en considération totale ou partielle des propositions du Conseil ;
3. à l’acceptation ou au refus des conclusions du rapport municipal qui répond à un postulat ou à son renvoi à la Municipalité.

Dans l’hypothèse visée à l’article 43 alinéa 2, le rapport intègre le résultat des délibérations de la commission des finances.

Amendements :

Les rapports écrits sont remis au bureau, à ses membres, et à la Municipalité, en règle générale dans les cinq semaines qui suivent la désignation des commissions. *(modifié)*

Dans les cas prévus par l’art. 35a al. 3 et 4, le délai est raccourci à trois semaines. Il commence à courir à partir de la date à laquelle le préavis est transmis aux commissions concernées. *(nouveau)*

Si elle est empêchée, la commission informe le Président du Conseil en précisant les raisons. Le Président impartit un nouveau délai. Il informe le Conseil et la Municipalité. *(modifié)*

Si le bureau et la Municipalité estiment d’entente que les raisons invoquées sont dilatoires, le bureau rappelle la commission à l’ordre. Il peut fixer une date pour la remise du rapport.

Chaque commissaire a le droit de déposer un rapport de minorité. Dans cette éventualité, il en informe dans les meilleurs délais les autres membres de la commission, ainsi que le président du Conseil. Les alinéa 3 à 6 s’appliquent. *(modifié)*

Au vote, les amendements sont acceptés à l’unanimité.

Convocation

Art. 54 – Le Conseil est convoqué par écrit par son président, à défaut par son vice-président ou en cas d’empêchement de ceux-ci, par un des membres du bureau. Cette convocation a lieu à la demande de la Municipalité ou du cinquième des membres du Conseil.

La convocation doit être expédiée dans le plus bref délai, mais au moins quatre semaines à l’avance, cas d’urgence réservés. La convocation doit contenir l’ordre du jour.

Amendement :

La convocation doit être transmise aux membres du Conseil au moins 12 jours avant la séance. Elle doit contenir l’ordre du jour. *(modifié)*

Au vote, l’amendement est accepté à l’unanimité.



Droits des conseillers et de la Municipalité

Art. 62 – Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président. Elle est développée et motivée séance tenante ou dans la prochaine séance devant le Conseil par son auteur.

Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il utilise en principe le formulaire ad hoc disponible sur le site extranet ou sur demande au Greffe municipal. *(modifié)*

Le dépôt se fait sous la forme écrite auprès du président du Conseil, au plus tard 20 jours avant la séance du Conseil. *(nouveau)*

Amendement : rajout d'un alinéa : Une initiative peut être déposée par un conseiller au nom d'une commission si elle en a décidé ainsi. *(nouveau)*

Au vote, l'amendement est accepté avec une voix contre et 6 abstentions.

L'examen par une commission

Art. 68

Amendements :

Les préavis et rapports de la Municipalité sont soumis à l'examen d'une commission.

L'auteur de la motion ou du postulat est invité (sans droit de vote) à la séance de la commission s'il n'en fait pas partie. En cas d'empêchement, il peut désigner un conseiller pour le remplacer. *(nouveau)*

Au vote, les amendements sont acceptés à une grande majorité moins 1 abstention.

Motion d'ordre

Art. 78 - Modification du Canton du 3^{ème} alinéa : Elle peut aussi être l'objet d'une demande de modification de l'ordre du jour ou de passer immédiatement au vote.

Renvoi

Art. 84 – Si la Municipalité ou dix conseillers au moins demandent qu'une votation n'ait pas lieu séance tenante, elle est renvoyée de plein droit à la séance suivante, où la discussion est reprise.

Amendement : Si la Municipalité ou vingt conseillers au moins demandent qu'une votation n'ait pas lieu séance tenante, elle est renvoyée de plein droit à la séance suivante, où la discussion est reprise.

Sauf décision contraire du Conseil, le vote sur un objet urgent ne peut être renvoyé. *(nouveau)*

Au vote, l'amendement est accepté à une grande majorité avec 2 voix contre et 2 abstentions.

Vote à main levée

Art. 87 - La votation se fait, en principe, au vote électronique. *(modifié)*



Amendement de la Municipalité : Le système de vote électronique est géré par le Secrétaire, qui communique les résultats au Président.

Au vote, l'amendement est refusé à une large majorité moins 6 abstentions.

En cas d'indisponibilité du système de vote électronique, la votation a lieu à main levée. (nouveau)

Le président ne participe pas au vote. En cas de doute sur la majorité, le président passe à la contre-épreuve. (nouveau)

Chaque conseiller peut exiger la contre-épreuve. Une contre-épreuve à l'appel nominal peut aussi être demandée, aux conditions décrites à l'art. 88. (modifié)

Majorité

Art. 90 – L'objet mis aux voix est accepté s'il obtient plus de la moitié des suffrages exprimés. L'article 125 est réservé. Le droit de vote du président est fixé à l'article 25.

Amendement, rajout d'un alinéa : Les articles 13 et 37 sont réservés.

Au vote, l'amendement est accepté à une large majorité moins 6 abstentions.

M. Félix Schmidt. Dans notre démocratie, il est erroné et pas respectueux de ne pas compter les bulletins blancs comme suffrages exprimés. Il propose de supprimer le terme blanc de l'art. 90.

M. Erich Dürst précise que c'est un article qui se réfère à la loi, on ne peut pas le changer comme on veut. Et une abstention en vote à main levée équivaut à un bulletin blanc lors d'un vote à bulletin secret. C'est la même chose, il n'y a donc pas de raison de faire une distinction. Il propose de maintenir le texte tel quel.

M. François Puricelli rappelle que ce projet est parti au Service des communes et qu'il a déjà été examiné. Si on commence à improviser des modifications, cela risque de revenir en retour. M. Dürst à raison, les votes blancs et nuls sont la même chose mais sous deux formes différentes.

Le Président propose de maintenir le texte initial et passe au vote.

Au vote, le texte initial est maintenu à l'unanimité.

Crédits d'investissements

Limite

Art. 106 – L'autorisation générale est limitée à une valeur de CHF 100'000. -- par cas, charges comprises.

Amendement : L'autorisation générale est limitée à une valeur de CHF 100'000 par cas, charges comprises, à l'exception de l'exercice du droit de préemption (art. 17 chiffre 5) pour lequel l'autorisation générale peut aller jusqu'à CHF 5'000'000.



Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Elle est exclue lorsqu'elle concerne des personnes morales auxquelles la Municipalité a confié l'exécution de tâches de droit public (article 3a LC).

Le Président passe maintenant au vote du règlement avec les amendements acceptés.

A main levée, le règlement tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

Le Président réitère sa reconnaissance à tous les commissaires et au président-rapporteur pour ce magnifique travail.

12. RÈGLEMENT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ COVID-19 – PRÉAVIS N° 18/2021

La parole est donnée à M. Philippe Koch, président de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

La Commission propose les amendements suivants :

- Rajouter à l'article 5 du règlement après « un montant par m2 » le mot **adapté**.
- Rajouter d'un dernier paragraphe à la fin de l'article 5 du règlement juste avant l'article 6 : L'attribution par type de cas, une fois toutes les demandes reçues seront rendues public, en tous cas aux conseillers sans nommer les entreprises afin de rester confidentiel. Ces aides seront octroyées jusqu'au 30 juin 2022.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Erich Dürst propose également un amendement pour plus de clarté. Dans la 2^{ème} phrase de l'art. 2 du règlement, rajouter : « Le solde éventuel sera attribué au **Fonds d'aide** au développement économique ou reversé aux comptes communaux. ». Cela fait suite d'une discussion avec le Syndic, qui lui a indiqué qu'il s'agissait bien de verser le solde au Fonds d'aide au développement économique.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement de M. Dürst.

A main levée, l'amendement est accepté à une large majorité moins 3 abstentions.

Le Président passe ensuite au vote du 1^{er} amendement de la Commission.

A main levée, l'amendement est accepté à une large majorité moins 4 abstentions.

Le Président passe ensuite au vote du 2^{ème} amendement de la Commission.



A main levée, l'amendement est accepté à une large majorité avec deux voix contre et 3 abstentions.

Il passe au vote du préavis 18/2021 tel qu'amendé.

A main levée, le préavis 18/2021 amendé est accepté à l'unanimité.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Muriel Cuendet Schmidt dépose une interpellation « Prévenir le harcèlement sexuel au sein de l'administration communale ». L'année 2021 consacrera les 25 ans de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Or, cette loi prévoit que le harcèlement sexuel au travail est interdit en Suisse. De plus, les employeur-euse-s sont tenu-e-s de protéger la santé de leur personnel et de prévenir le harcèlement sexuel au sens de la loi sur le travail et du code des obligations.

Leur responsabilité est donc engagée en cas de harcèlement sexuel au sein d'une entreprise ou administration. Aussi, pour répondre à leurs obligations légales, les employeur-euse-s doivent prendre des mesures pour prévenir, mais également, pour faire cesser le harcèlement sexuel au travail. Pour aborder cette problématique et tenter d'éviter que des incidents ne se produisent au sein des entreprises et administrations, un certain nombre de mesures de prévention sont préconisées par la Confédération, au premier rang desquelles figure l'explicitation des multiples formes et gradations que peuvent revêtir le harcèlement sexuel.

Avec cette nécessité d'informer clairement et précisément le personnel, la direction doit également affirmer qu'elle ne tolère aucun comportement relevant du harcèlement sexuel et que ce dernier est interdit par la loi. Elle doit en outre s'assurer que ces informations sont suffisamment répétées à l'ensemble du personnel et expliquées à ses membres entrants ainsi qu'aux personnes en formation, aux stagiaires ou aux intérimaires. Enfin, les cadres doivent savoir comment réagir en cas de fait avéré ou de suspicion de harcèlement sexuel.

Au-delà de cette dimension informationnelle, il est recommandé, d'une part, de désigner une personne ou une instance (interne ou externe) qui soit chargée de recueillir et de traiter toute plainte relative à du harcèlement sexuel et d'explicitier, d'autre part, les sanctions auxquelles s'exposent les personnes coupables de harcèlement.

Afin de faciliter la mise en place de ce type de dispositif, la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) a développé un kit clé en main, gratuit, pour prévenir le harcèlement sexuel au travail.

Au vu de ce qui précède, elle a l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- La Commune a-t-elle mis en place un dispositif de prévention du harcèlement sexuel au sein de son administration tel que prévu dans les différents textes de loi y afférant ?
- Cas échéant, en quoi consiste-t-il ?
- Si tel n'est pas le cas, dans quel délai compte-t-il le mettre en place et de quelle manière ?

Cinq conseillers au moins appuient l'interpellation.



M. Enzo Santacroce dépose une interpellation au nom des membres de la Cogest 2020-2021 sur l'adéquation entre les effectifs des ASP et de la gendarmerie avec les besoins de la population en termes de sécurité publique conformément à l'art. 71 de notre règlement communal. Celle-ci porte sur la gestion de la sécurité publique. Plus précisément, en tant que Commune délégatrice, Epalinges se fie aux agents de sécurité publique (ASP) pour veiller au respect des règles de bonne civilité. Par ailleurs, un poste de gendarmerie mobile est actif sur notre territoire afin de traiter des cas qui touchent parfois au pénal. Lors de ses travaux, la Cogest a observé que la Municipalité a fourni des efforts importants sur l'année écoulée en vue de coordonner les actions entre les ASP et la gendarmerie. Toutefois, notre Commune avoisinant bientôt les 10'000 habitants, la Cogest aimerait poser trois questions qui ont pour cible un éventuel renforcement du dispositif et des effectifs assurant la sécurité publique :

- a) Est-il possible d'obtenir le cahier des charges précis des ASP?
- b) Serait-il judicieux de renforcer davantage la coordination entre la gendarmerie et les ASP ? (par exemple interpellé ou verbalisé un individu en attendant la venue des gendarmes)
- c) Sur la base des interventions de la gendarmerie en 2020 à Epalinges, existe-t-il des éléments objectifs qui permettraient de renforcer sa présence via un élargissement de ses jours de permanence ?

Il remercie pour cette attention et demande à la Municipalité une réponse écrite portant sur les trois questions posées.

Cinq conseillers au moins appuient l'interpellation.

M. Ernest Corbaz, émet le vœu d'inviter tous les membres sortants du Conseil au prochain repas de Noël du Conseil communal.

A main levée, la proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Horacio Herrera adresse un vœu à la Municipalité et au Service technique. Il souhaite que le mot « démolition » soit aboli du langage communal et soit remplacé par « déconstruction ». Derrière le mot « démolition », on voit la destruction, ce qui est négatif. Derrière le mot « déconstruction », il y a la revalorisation des déchets et c'est quelque chose que nous devons mener à bien pour réduire notre empreinte carbone dans tous ces processus.

14. DIVERS

Mme Mirka Aeschbacher demande si le marché du mercredi a du succès, est-ce que le marché du mardi sera annulé ?

M. Maurice Mischler, Syndic, répond que cela n'a pas été discuté formellement.

Mme Brigitte Crottaz. Ce 15 juin 2021 est une journée particulière car c'est le dernier soir de Conseil pour M. Bernard Krattinger en tant que Municipal et le dernier soir pour elle en tant que Conseillère communale. Elle ne cache pas qu'elle est un peu inquiète et une appréhension à assurer sa succession et son dicastère. Elle espère que le Conseil fera preuve de mansuétude à son égard durant quelques mois ou au moins quelques semaines. En son nom et au nom du Parti Socialiste, elle souhaite remercier infiniment M. Krattinger pour tout ce qui leur a apporté, pour son engagement sans faille au sein du Conseil, pour la Commune et son parti durant ces



très nombreuses années. Il sera fêté dignement par le PS prochainement, ainsi que les Conseillers sortants qu'elle remercient pour leurs engagements.

M. Mazyar Yosefi. Ce soir, le groupe Socialiste tient à rendre hommage à M. Bernard Krattinger vu que c'est sa dernière séance du Conseil en tant que Municipal. M. Krattinger a été membre de notre Conseil dès l'avènement des partis politiques au sein de notre Commune. Elu à la Municipalité d'Epalinges en 2011, il a tenu durant dix ans la barre de l'un des dicastères les plus exposés aux critiques. Que l'on ait été d'accord ou pas avec ses projets, tous doivent reconnaître une connaissance approfondie des dossiers qu'il présentait et défendait au nom de la Municipalité. Une maîtrise des dossiers hors normes. Il a été deux fois Président du Conseil communal, la deuxième fois au pied levé. Il a soutenu les nouveaux membres et a toujours été une personne clé dans notre Conseil, un militant convaincu qui a été à l'origine de nombreux amendements et améliorations de nos projets et règlements. Il a été, avec un autre Conseiller, une des rares personnes dans notre Conseil à s'opposer à la mise en place du terrain synthétique où il avait prédit l'impossibilité de construire à cet endroit. Pour sa part, il a été un modèle d'inspiration même lorsqu'il a fallu faire une recherche approfondie du Larousse ou du Petit Robert pour mieux comprendre la signification du mot « nanti ». M. Krattinger a été et reste un homme de gauche qui a toujours défendu les valeurs telles que solidarité, égalité, respect et surtout la justice sociale. Dans son parcours politique, il a toujours été le caillou dans le soulier de ceux qui s'approprièrent les privilèges de leurs fonctions, qu'ils aient été à gauche ou à droite de l'échiquier politique. M. Krattinger prend ce soir sa retraite politique en tant que membre de l'Exécutif de notre Commune mais reste cependant membre du corps électoral. Il pourra ainsi faire profiter la population palinzarde de son expérience et de ses connaissances. Un grand merci pour son dévouement honnête et sincère pour notre Commune.

M. Alexander Omuku. Il prend la parole au nom du Groupe PLR mais également au nom de beaucoup ici réunis pour remercier notre Président, Fabien Loi Zedda, pour sa disponibilité, son énergie, son engagement sans faille et son sens exceptionnel du devoir. Il a eu l'opportunité de présider ce Conseil durant une année « inédite ». Avec une situation sanitaire qui a tout chamboulé, notre vie personnelle et professionnelle, notre formation mais également notre Conseil. Qui aurait pu imaginer un jour que nous siégeons dans ces dispositions actuelles, avec les distances et les masques. Personne n'aurait pu le deviner. Beaucoup à sa place de Président auraient pu ou voulu abandonner mais lui il a tenu avec succès, en dépit de tous les obstacles et difficultés. M. Omuku a suivi une formation économique et comme beaucoup de personnes, il souffre de lacunes en latin.. Il espère qu'il se fera comprendre en disant : « cara preises gratias ago tibi », un tout grand merci pour son engagement.

M. Bernard Krattinger, Municipal. Avant d'évoquer dix ans de mandat de Conseiller municipal, il tient à remercier chaleureusement Mazyar Yosefi et Brigitte Crottaz pour les remerciements et l'éloge de son engagement au sein de la Municipalité d'Epalinges.

Il a longtemps hésité à préparer cette petite rétrospective de son mandat de Conseiller municipal, ceci car il imaginait, certainement à tort, que cette évocation pouvait être faite par le Syndic, un membre de la Municipalité ou le Président du Conseil. Toutefois, comme rien ne semble prévu par le protocole, il a donc souhaité vous adresser quelques mots sous les divers de la séance du Conseil communal de ce soir, proposition que M. le Président du Conseil a bien voulu agréer pour autant que cela n'excède pas dix minutes, ce qui représente une minute par année...

Il va donc essayer de se confirmer à ce souhait, sans toutefois vous assurer qu'il y arrivera.



Comme il s'agit de marquer 10 ans de mandat à la Municipalité, il va donc s'inspirer de ces deux lustres pour glisser sous les projecteurs quelques aspects de son parcours au sein de la Municipalité et dans le cadre du dicastère qui m'a été attribué, à savoir : Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine immobilier, bâtiments administratifs, refuges, salle des spectacles, domaines, forêts, vigne et énergie.

A propos de l'urbanisme, dès son entrée en fonction, soit en 2011 - 2012, la Municipalité a décidé de mettre l'ouvrage sur le métier et d'actualiser le plan directeur communal (PDCOM), et ainsi de définir les orientations essentielles en matière d'aménagement du territoire communal, mais également d'élaborer un plan directeur communal de mobilité, ainsi que la mise en chantier d'un plan directeur localisé pour le secteur des Croisettes apte à renforcer le centre des Tuileries en améliorant l'aménagement des espaces public. A cette tâche, est venu s'ajouter le suivi des différents dossiers en gestation hérités de la précédente Municipalité, et notamment : celui de la requalification de la route de Berne, de la délimitation du périmètre compact du projet d'agglomération Lausanne-Morges, ainsi que de l'accompagnement et de l'élaboration de plusieurs plans à légaliser tels les plans de quartier « des Giziaux », « de La Bodevénaz 2 », « des Orchez », « de La Possession/Bois-de-Ban », « du Closalet » et « du Grand-Chemin Nord » pour lesquels beaucoup restait à faire.

En 2011, comme rien n'empêchait l'étalement urbain, Epalinges n'a évidemment pas échappé à cette expansion de l'urbanisation, car à cette époque, l'aménagement du territoire était laissé à la libre appréciation des communes. Toutefois, dès 2014, la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) a changé de façon irrémédiable la donne. Cette révision de la LAT a introduit plusieurs éléments nouveaux concernant le dimensionnement de la zone à bâtir. Cette loi impose dorénavant le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, et celui-ci doit être compact. De plus, les zones à bâtir excédentaires doivent obligatoirement être réduites. Cette contrainte va, en 2018, condamner la Commune à légaliser une zone réservée sur le territoire Palinzard hors périmètre compact, avec pour fâcheuse conséquence à terme, l'inéluctable dézonage de nombreuses parcelles non-construites ou partiellement construites, parcelles qui vont perdre inexorablement de la valeur.

Après 2011, seul un plan de quartier celui « des Planches-Montblesson », deux plans d'affectation, ceux « des Tuileries I » et « de La Source », ainsi qu'un plan partiel d'affectation, celui « de la Girarde » ont été élaborés par les autorités entrées en fonction en 2011.

Tous ces plans d'affectation, à l'exception du Plan d'affectation « La Source » ont été adoptés par le Conseil communal. Il lui semble légitime ce soir de remercier et féliciter tous les acteurs ayant contribué à ces réussites. Il pense bien évidemment aux collaborateurs des services techniques, aux membres des commissions d'urbanisme de la Municipalité et du Conseil communal et à tous les Bureaux d'architectes et d'urbanisme mandatés pour bichonner ces plans d'affectation, et bien sûr, à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères qui avez, pour la plupart, reconnu les compétences des professionnels ayant œuvrés à la concrétisation de tous ces plans directeurs ou plans d'affectation.

A ce jour, parmi les plans adoptés par le Conseil communal et approuvé par le canton, seul le premier projet du Closalet, refusé par référendum et celui des Planches-Montblesson, dans l'attente d'une décision de justice ne sont toujours pas entrés en force.

Les affrontements entre partisans et adversaires de ces projets ont parfois été difficiles voire acharnés, mais dans l'ensemble, le bilan de la gestion de l'aménagement du territoire durant les deux dernières législatures peut être qualifié de très satisfaisant compte tenu notamment de la complexification des lois et règlements, mais aussi de l'opposition de plus en plus marquée de toute densification et de la volonté affichée par quelques habitants et habitantes de défendre farouchement leur privilège et leur « pré carré », souvent au détriment des besoins en habitat,



activité économique et équipement des centralités d'Epalinges et de plusieurs secteurs de la Commune.

Toujours en matière d'urbanisme, et pour l'anecdote, il se trouve que le premier dossier qu'il a été amené à défendre en 2011, contre à l'époque la Direction des routes et le Service de la Mobilité du canton, était celui du Cloalet... Et en 2021, le dernier dossier qu'il est appelé à plaider, c'est à nouveau celui du Cloalet... mais cette fois, face aux oppositions de propriétaires de villas, maisons individuelles, jardins privatifs ou parcelles non-construites ou partiellement bâties sises hors périmètre compact du PALM.

Pour être complet, il y aurait encore à citer : la construction des logements protégés à la Croix-Blanche ainsi que les logements protégés et subventionnés en cours de construction à la Girarde - les études test prospectives pour le secteur de la Croix-Blanche ainsi que les études de réaménagement de l'espace public des Croisettes.

Après ce bref survol du territoire, passons à l'énergie. C'est évidemment avec un immense plaisir qu'il peut rappeler le formidable engagement de la Commune dans ce domaine, avec pour première étape l'obtention en 2018 du label Cité de l'énergie, puis de toutes les démarches engagées pour un avenir énergétique durable, à l'exemples des appels d'offre groupés pour l'installation de panneaux solaires, la création du Fond d'efficacité énergétique et de développement durable, le suivi énergétique des bâtiments communaux, le développement programmé d'un chauffage à distance aux Croisettes puis à la Croix-Blanche et le projet de construction d'une chaufferie à énergie renouvelable, la création de la société EPAREN SA favorisant le financement participatif des habitants pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au complexe scolaire de Bois-Murat, l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, le programme de réduction de l'empreinte carbone d'habitantes et habitants de notre commune... Et il en oublie certainement quelques-unes.

Pour tout cela, 1066 Mercis à tous ceux et toutes celles qui œuvrent à la concrétisation de cette politique, et plus particulièrement à nos délégué-e-s à l'énergie et au développement durable, au chef du service de l'urbanisme, Architecture & Energie, au responsable des bâtiments communaux, aux équipes de conciergerie, aux membres de la Commission consultative de l'énergie et du développement durable, qui toutes et tous, à leur niveaux, concourent à apporter des réponses concrètes et efficaces à la protection de l'environnement et du climat. protégés et subventionnés en cours de construction à la Girarde – les études test prospectives pour le secteur de la Croix-Blanche et les études de réaménagement de l'espace public des Croisettes.

Merci aussi à vous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal pour avoir initié, approuvé et soutenu ces importants premiers pas en avant vers la transition énergétique.

Il aurait bien sûr encore mille choses à vous dire, mais le temps presse, alors il se contentera d'évoquer le plaisir qu'il a eu à s'occuper de la gestion de la vigne communale, de la vente du vin d'Epalinges, mais surtout d'apprécier l'excellence du travail et des soins à notre vigne de la Famille Rouge qui cultive et entretient avec passion nos parchets et notre vin. Enfin, et très rapidement, il se permet encore de louer le remarquable travail effectué dans nos forêts par notre équipe de bûcherons, que ce soit dans le domaine des soins cultureux, de l'entretien des forêts d'accueil, des chemins forestiers et des forêts de protections, de la préparation et de la vente de bois, et bien évidemment de l'exploitation de nos forêts de production.

Mais il sent bien qu'il faut conclure... et comme en matière de bois, il est souvent question de stères, il s'exécute en remerciant de l'attention.



Le Président sera plus bref en disant le plaisir et la passion qui l'ont animé durant cette année, ce qui lui permet de dire une fois de plus : « Tels étaient en ce jour les événements et la vie politique du législatif d'Epalinges à notre connaissance ». Il souhaite à toutes et tous un « bon retour à la maison » et clôt la séance sous des applaudissements nourris et spontanés.

La séance est levée à 23h12.

Epalinges, le 02 août 2021.

Le Président :

Fabien Loi Zedda



La Secrétaire :

Fabienne Gheza

Rapport commission permanente Association Accueil Enfance Epalinges (AAEE)

Activités 08.2019 – 07.2020

Cette année scolaire a été une période complexe pour tous. Plusieurs gros dossiers ont animé les séances du comité dont voici la synthèse.

Augmentation des capacités d'accueil

Suite à la mise en application des normes de l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire primaire (EIAP), la capacité d'accueil a pu être augmentée. A titre d'exemple, la Courte-Echelle est passée d'une capacité d'accueil à midi de 144 à 168 enfants. Pour cette tranche horaire, le taux d'occupation est de 90%. Etant donné le nombre d'enfants, sans augmentation effective des surfaces, des travaux ont été menés pour cloisonner les espaces de façon flexible en particulier à la Marelle.

En terme de liste d'attente, le bilan à mai 2020 pour la rentrée montre une très faible attente dans le préscolaire. Quant au parascolaire, tout le monde a une place mais pas forcément sur tous les jours souhaités. En comparaison à d'autres réseaux, la situation sur la commune est excellente.

Tarifification

La reconnaissance du réseau par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) doit être renouvelée tous les 5 ans. L'échéance était au 31.12.2019. Le réseau a été reconnu, cependant la FAJE a exigé une unification des tarifs nurserie et garderie et la formalisation d'un cadre pour l'accueil des 10-12 ans. Le délai fixé pour trouver une solution à l'unification des tarifications a été fixé au 31.12.2020. Au vu de la situation sanitaire le délai a été reporté par la FAJE au 31.12.2021.

Concernant l'adaptation des tarifs de l'année scolaire 2020-2021, une augmentation de 5.93% doit être effectuée, partagée à part égale entre commune et parents. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation, notamment la modification des profils de revenus sur la commune, la mise en place de la CCT avec une indexation automatique des salaires. Jusqu'alors, la tarification était adaptée par l'ajout d'une classe tarifaire. En raison des profils de revenus actuels sur la commune, cette solution ne répond plus aux besoins. L'Association a donc décidé en accord avec la commune, d'une augmentation linéaire de 3% sur chaque tranche tarifaire à charge des parents, et de 3% par les subventions de la commune.

Situation de l'accueil des 7-8P (10-12 ans)

L'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) souhaite édicter des normes sur l'accueil des 7-8P au niveau cantonal. Actuellement, l'AAEE offre la possibilité d'accueil chez une maman de jour et la commune offre un encadrement libre sur le site de Bois-Murat tous les midis et après les cours par le CAP. Epalinges fait office de pionnier dans ce domaine. L'ouverture d'une structure dédiée pose question. En effet, nous observons que de nombreux parents désinscrivent leurs enfants des structures d'accueil durant la 6P. Pour certains enfants la transition en 7P nécessite un peu plus d'encadrement, mais seulement durant les premières semaines. Ouvrir une structure cadrée pour les plus grands, mobiliserait beaucoup de moyens pour une période très brève.

Dans ce contexte, une séance entre l'OAJE, la FAJE, Lausanne et Epalinges a eu lieu en février sur l'accueil des 7-8P. Des projets pilotes sont mis en place, la stratégie appliquée sur Epalinges en faisant partie. Ce qui est ressort des échanges est que les parents doivent savoir exactement quelles prestations sont mises en place avec un règlement clair. L'OAJE attend des propositions et ils contacteront l'EIAP pour faire modifier le règlement moyennant que ce dernier soit d'accord de modifier le cadre de référence.

Dans la foulée, la DGEO s'est déchargée des devoirs surveillés qui sont relégués sur le parascolaire. Il a cependant été décidé que l'école participe à l'organisation, mais la gestion administrative est récupérée par la commune.

Travaux de Bois-Murat et collaboration avec l'école

Les travaux à Bois-Murat ont entraîné le déménagement de la Trottinette dans l'ancien logement du concierge qui a été réaménagé pour répondre aux normes. Il a également fallu mettre en place un espace de rangement fermé pour l'accueil des poussettes pour la Pépinière afin de les protéger. Des places de dépose ont dû être définies pour les parents avec un système de macarons afin de limiter les problèmes de sécurité et de trafic aux abords de l'école.

Suite à l'arrivée du nouveau Directeur des Ecoles, M. Pierre-Alain Demierre, plusieurs rencontres ont eu lieu. La direction de l'AAEE note une bonne collaboration. En revanche certains dossiers restent complexes comme l'impossibilité de communiquer les enclassements en raison de la protection des données, les problèmes de responsabilité dans les moments de transitions et la thématique récurrente des ré-enclassement hors du périmètre d'habitation.

Transport des enfants entre bâtiments scolaires et structures d'accueil

Le transport des enfants sur la commune pour l'AAEE concerne essentiellement :

- les enfants enclassés hors de leur périmètre d'habitation vers la structure d'accueil où ils sont inscrits
- les enfants de l'école du village et du Chaugand vers les structures d'accueils situées à la Croix-Blanche en attendant l'ouverture de la structure du Village
- les enfants désenclassés doivent être changé de structure en cas de dépassement de la capacité d'accueil de l'école.

Ces transports sont coûteux, tant en frais de transport, qu'en terme de personnel qu'il faut engager pour accompagner les enfants dans ces trajets. Des pistes sont régulièrement explorées pour limiter ces coûts comme l'autonomisation des plus grands dans certains déplacements, l'optimisation des trajets ou une bonne collaboration avec l'école pour que les désenclassements n'ajoutent pas de contraintes de transports supplémentaires. L'ouverture d'une structure d'accueil au village devrait alléger énormément ces frais.

Cohabitation dans les préaux scolaires

Les structures d'accueil sont généralement situées dans le périmètre scolaire. Les éducateurs utilisent donc les préaux pour effectuer les activités avec les enfants pris en charge durant la pause de midi ainsi qu'après les cours. De plus en plus d'enfants non pris en charge par l'AAEE rejoignent ces groupes longtemps avant l'horaire de reprise scolaire. Cela pose la question de la responsabilité et des normes de prises en charge. Les différentes équipes éducatives ont été consultées durant l'automne 2019 afin de formuler des propositions. La Directrice Générale Pédagogique (DGP), après synthèse des pistes, a proposé aux directions de structure d'expérimenter ces solutions sur le terrain. Ce point est toujours en cours d'évaluation.

Situation COVID

Suite à la fermeture des écoles le 13 mars 2020, l'AAEE a mis en place un service d'accueil d'urgence pour les parents du préscolaire, parascolaire et de l'accueil familial de jour en collaboration avec l'école. En raison du faible nombre de familles éligibles pour ces mesures, l'AAEE a regroupé l'accueil dans ses structures avec les enfants du préscolaire accueillis au Jars'din et les enfants du parascolaire à la Trottinette et à la Courte-Echelle afin d'éviter les trajets.

En terme financier, la facturation a été maintenue jusqu'au 13 mars. Puis selon les directives cantonales, dès le 16 mars et jusqu'au 26 avril a été instaurée la gratuité pour les parents qui répondent aux critères d'urgence et qui placent leurs enfants. Seuls les repas de midi et la collation sont facturés sur demande de la FAJE. En parallèle, les demandes ont été posées pour les RHT. D'entente avec la municipalité, le personnel a été payé à 100%, au même titre que le personnel communal et que les collaborateurs du réseau lausannois. En outre, la municipalité a répondu favorablement à la demande d'une aide supplémentaire de trésorerie de CHF 200'000.00 afin de compléter la part des salaires non remboursées par les RHT (20 %) pour les mois de mars et avril. La FAJE a libéré

deux tranches de subventions supplémentaires en avril et en mai qui seront compensées dès le mois d'août 2020. En date du 18.09.2020 le montant de CHF 200'000.- a pu être remboursé à la Commune.

Dès le 27 avril, la reprise progressive des activités s'est traduite par une augmentation progressive des capacités d'accueils en fonction du personnel disponible et des normes en vigueur. Du 27 avril au 11 mai, la facturation aux parents correspondait aux plages utilisées (facturation du présentiel). Dès le 11 mai, toutes les structures sont rouvertes, mais des critères sont mis en place en cas de manque de personnel. Dès le 25 mai, les contrats sont réactivés et la facturation reprend normalement. Il faut relever un travail remarquable fourni par les directions et les équipes de l'AAEE durant cette période.

Projets externes

Avant la problématique COVID, la DGP ainsi que certaines directions de structures se sont engagées dans un groupe ressource sur le développement de projets intergénérationnels dans l'idée de faire intervenir les personnes âgées dans les structures. L'inspectrice de l'OAJE a particulièrement apprécié ce projet et encourage son développement. Elle a également mis en avant le soin apporté au transport des enfants et le soutien financier de la Commune.

Le Directeur Général Administratif (DGA) a rejoint une commission informatique avec d'autres réseaux afin d'échanger sur les pratiques et mettre en commun les besoins afin de faciliter les échanges avec les prestataires externes. Le DGA s'est également inscrit dans un groupe de travail de la FRAJE afin de travailler sur un éventuel plan comptable unifié au sein du réseau.

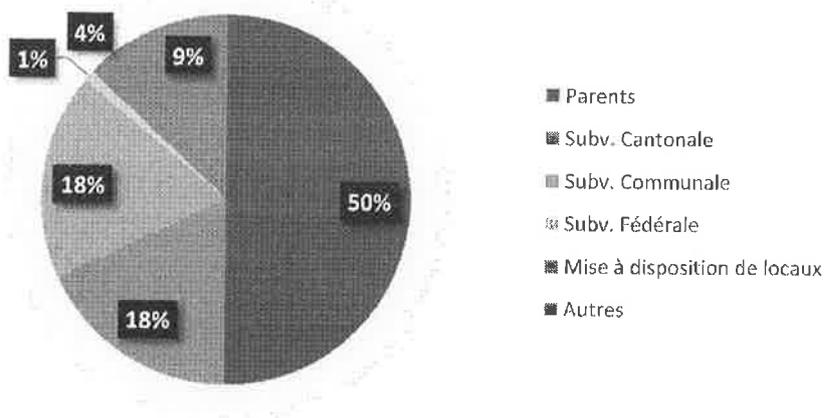
Finances

Conformément à la demande de membres de l'association, des vérificateurs aux comptes et aux exigences de la convention de subventionnement signée avec la Commune d'Epalinges, l'exercice 2019 et les suivants ont été et seront révisés par une fiduciaire. En septembre 2019, l'organe de révision choisi est la fiduciaire Magellan à Pully. Une révision des comptes a été effectuée par cette dernière qui les a contrôlés et approuvés. Pour l'année 2020, l'organe de révision choisi et accepté par l'AG est DECIMUS, bureau fiduciaire Sàrl.

L'AAEE compte à ce jour 126 collaborateurs pour un équivalent EPTs de 91.83. Le réseau permet l'accueil de 689 enfants, représentant 487 familles.

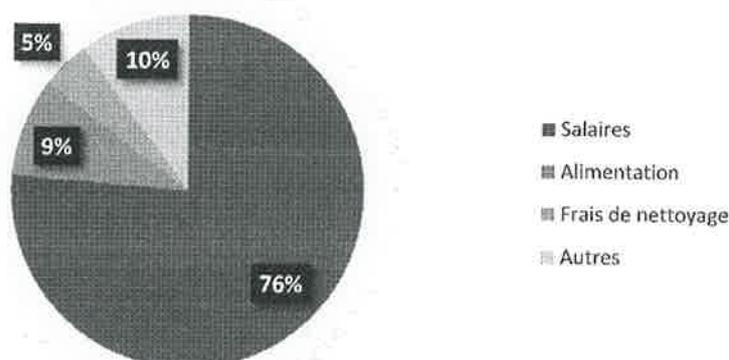
Pour 2019, le total des produits est de CHF 8'802'517.04

Répartition des principaux produits



Le total des charges est de CHF 8'793'211.52.

Répartition des principales charges



L'association clôture l'exercice 2019 par un excédent de produits de CHF 9'305.52. La perte attendue au budget ne s'est pas réalisée pour plusieurs raisons : des subventions fédérales plus élevées qu'annoncées, une augmentation du tarif d'écolage et une augmentation du nombre d'enfants accueillis suite à l'adaptation des normes de l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire primaire (EIAP). A cela s'ajoute une subvention cantonale pour l'aide à l'application de la CCT (25'000.-) ainsi qu'une aide au démarrage suite à l'augmentation des places à la Marelle (35'520.-). Les charges sont quant à elles proches du budget.

Nouveaux enjeux pour l'AAEE et la commune

Aux enjeux mentionnés dans le précédent rapport en date du 24 septembre 2019, s'ajoutent

- La gestion des tarifications unifiées nurserie – garderie et la nécessité d'assurer un bilan équilibré quelle que soit l'option choisie
- La gestion de la situation sanitaire qui ne devrait pas se résoudre avant plusieurs mois
- L'ouverture d'une structure au Village et le retour de la Trottinette dans les locaux nouvellement construits à Bois-Murat
- Les réflexions sur les ouvertures en période de vacances
- Projet d'accueil parascolaire pour les 7-8P

Remplaçante de
Mme Christelle Despont :
Linn THOREA-TARROT,
nouvelle déléguée,
L. Lotoeau

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT LES COMPTES 2020

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances, composée de Madame Sandrine Largey Botti, et de Messieurs Jean-Marie Coowar, en remplacement de Monsieur Angelo Marzoli, Anton Epp, Yves Fauth, François Puricelli en remplacement de Monsieur Guillaume Graf, Georges Rosset, Sandy Warth et votre président rapporteur, a examiné les comptes 2020 dans sa séance du 11 mai 2021. En outre, Monsieur Maurice Mischler, Syndic, représentait la Municipalité accompagné de Monsieur Jean-François Niklaus, boursier.

Les comptes annuels 2020 présentent un léger bénéfice de CHF3'041.61, et une marge d'autofinancement de CHF2'921'877.04. Les amortissements de l'exercice totalisent CHF2'426'463.38, mais si des amortissements supplémentaires n'avaient pas été comptabilisés les années précédentes, la charge d'amortissement en 2020 se serait élevée à CHF4'990'031.49.

En bas de page 5 de la brochure des comptes, il est fait mention d'une perte « ordinaire théorique » de CHF2'068'154.45 pour l'année 2020. C'est le résultat qui aurait été obtenu si l'on avait maintenu les fonds de réserves, de renouvellement et les provisions au même niveau qu'au 31 décembre 2019, qu'aucun amortissement supplémentaire n'avait été fait les années précédentes et aucune perte sur les débiteurs.

Les dépenses courantes 2020 ont augmenté de CHF549'762.74, + 1.15%, par rapport à l'année précédente, mais elles sont de CHF1'998'490.48 en dessous du budget, soit -3.97%. Ces économies proviennent essentiellement de la nature 31 Biens, services et marchandises. La Municipalité justifie cette économie par rapport au budget par une politique dynamique sur les économies d'énergies, ainsi que sur des dépenses non réalisées. Une partie de ces économies résulte des restrictions dues à la lutte contre le COVID.

Les recettes ont augmenté de CHF1'358'235.87, + 2.72%, par rapport à l'année précédente, et sont supérieures au budget de CHF1'436'686.56, +2.88%. Les impôts ont rapportés CHF879'754 de plus que le budget, dont presque CHF800'000 proviennent des droits de mutation et de l'impôt sur les gains immobiliers. Les impôts sur les personnes physiques ont dépassé le budget d'environ CHF165'000, et ceux sur les personnes morales de CHF150'000. A noter que l'impôt sur les successions et donations a rapporté CHF298'891 de moins que le budget.

Les investissements nets en 2020 se montent à CHF10'875'735.63, dont environ 5 millions pour l'agrandissement du Collège de Bois-Murat, 1.5 millions pour la réfection de la salle des spectacles et 1.5 millions pour les travaux sur la Route de Berne. Par rapport au crédit d'investissement voté, il reste à dépenser environ 26 millions pour l'agrandissement du Collège de Bois-Murat. Ces futurs investissements seront essentiellement financés par des emprunts.

Lors de la séance, la commission a reçu un tableau sur l'évolution des coûts d'entretien courant des bâtiments. Ces derniers se montent en 2020 à CHF725'455, légèrement en-deçà de la moyenne des dernières années.

Après ce résumé sur les comptes annuels, il est passé aux questions et remarques des commissaires.

Un montant de CHF30'000 avait été porté au budget du compte 1520.3188.410 Transports confiés à des tiers, et devait servir à dédommager les sociétés locales ne pouvant plus utiliser la salle de sport durant les travaux de Bois-Murat. Vu le retard dans le début des travaux, aucun dédommagement n'a été versé en 2020.

Un commissaire demande comment les sociétés locales, par exemple le FC Epalinges pour le montant de CHF500 alloué au compte 1700.3113.000 Achat de mobilier, ont connaissance du budget à disposition. Le syndic confirme qu'à sa connaissance, aucune communication n'est faite dans ce sens aux sociétés locales.

Le compte 1760.3523.020 Participation au déficit du Centre Sportif de Malley (CSM) présente une charge de CHF113'400. Sachant que la piscine ne sera fonctionnelle qu'en 2022, un commissaire demande à combien va s'élever le montant maximum à charge de la Commune. Il est répondu que le budget 2021 prévoit un soutien de CHF191'600, et que pour 2022, la participation au déficit sera de l'ordre de CHF230'000.

Le compte 1800.3809.090 Attribution fonds de réserve et renouvellement présente un solde de CHF250'000. A la question d'un commissaire, il est précisé que ce montant a été attribué au compte de passif 9282.00.007 Fonds de réserve COVID-19 – transports et aides. Au vu de la baisse de la fréquentation et du maintien des prestations, il faut s'attendre à une augmentation du déficit des transports publics, c'est la raison pour laquelle un montant de CHF250'000 a été mis en réserve. A noter qu'en plus des CHF250'000 mentionnés ci-avant, le fonds de réserve COVID-19 a également été alimenté par une attribution de CHF500'000 via le compte 2200.3809.090, en vue d'aider les entreprises fragilisées par la pandémie. Le syndic informe que notre conseil devra valider lors de sa séance de juin 2021 un règlement sur l'utilisation de ce fonds.

Un commissaire constate une baisse dans le compte 2010.3185.020 Honoraires contrôle des comptes par rapport aux comptes 2019, et un dépensé inférieur au budget d'environ CHF5'000. Une fiduciaire externe était intervenue en 2019 pour formaliser le système de contrôle interne, ce qui avait engendré des coûts supplémentaires prévus au budget. Quant à l'économie en 2020, elle provient d'un montant au budget pour le suivi du système de contrôle interne, qui n'a pas été dépensé.

Les recettes fiscales présentées sous 2100 montrent quelques augmentations significatives, notamment l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation. Il est reconnu que ces impôts peuvent fortement varier, d'ailleurs en 2020 la commune a notamment bénéficié d'un transfert de plusieurs immeubles appartenant à une caisse de pensions reprise par les Retraites Populaires, générant des droits de mutation et des impôts sur les gains immobiliers.

Un commissaire constate une augmentation continue des recettes relative à l'impôt foncier. Selon le boursier communal, cette croissance provient d'une part de l'augmentation du nombre d'habitations, et d'autre part de la révision des estimations fiscales.

Le compte 2100.3809.090 Attribution fonds de réserve et renouvellement présente un solde de CHF965'210.90. Le montant correspond à la différence positive entre les taxations définitives et les acomptes comptabilisés pour les périodes 2019 et antérieures, et est attribué au compte au bilan 9282.30.002 Provision régulation pour corrections d'impôts. Les différences négatives totalisent CHF1'012'146.39, comptabilisées dans le compte 2100.4809.016. Le montant net des différences est donc de CHF46'935.49, soit la variation de la Provision régulation pour corrections d'impôts.

Un commissaire demande si, après le bouclage des comptes, un nouveau décompte sur la péréquation a été établi par le Canton. Le boursier confirme qu'en date du 15 avril 2021, un décompte plus favorable pour la commune de CHF306'000 a été reçu, sans les dépenses thématiques.

Au compte 3505.4272.000 Locations de places de parcs, on trouve des recettes de CHF17'500, contre CHF0 au budget. Monsieur le syndic explique que les travaux d'agrandissement du Bois-Murat aurait dû empêcher l'utilisation des places de parc, mais que le retard dans le début des travaux a permis d'encaisser ces locations.

Au compte 3590.3189.000 Autres frais (concierges), un commissaire relève une dépense de CHF6'700, mais rien prévu au budget. Il s'agit du personnel payé par la Fondation Epalgements, en charge des logements protégés à la route de la Croix-Blanche 35, mais refacturé partiellement à la commune.

Au compte 4300.3188.040 Taxe d'élimination des ordures ménagères, CHF0 de dépensé contre CHF20'000 au budget. Ces dépenses ont finalement été comptabilisées dans la nature 4500, permettant ainsi une récupération de la TVA.

Un commissaire demande une explication sommaire sur la répartition des dépenses entre les comptes 4500 Déchèterie, ordures ménagères et déchets, et les comptes 4501 Déchets Frais couverts par l'impôt. Il est expliqué que les comptes 4500 concernent les déchets urbains, et le 4501 les déchets spéciaux. En définitive, c'est la loi cantonale sur la gestion des déchets et son règlement qui doit s'appliquer.

Un commissaire constate que pour les comptes 4500, soit les dépenses relatives aux déchets urbains à couvrir par la taxe, les charges restent supérieures aux revenus, et demande les raisons pour lesquelles la Municipalité a décidé une baisse de cette taxe en 2020. Il est répondu qu'il s'agit d'une décision municipale, prise en sachant que l'équilibre ne pouvait pas être atteint. Dans la décision, il a été pris en considération une amélioration de la rentabilité de la déchèterie, un geste en faveur de la population pour le recyclage, et également le fait que certaines communes ont une taxe à 0 francs comme Renens. Par ailleurs, des amortissements pour environ CHF270'000 viennent grever le résultat.

En relation avec les comptes 5800 Temples et cultes, un commissaire demande comment sont calculées les participations aux paroisses catholique et protestante, et l'absence de participation aux autres confessions. Le montant de CHF30'000 en faveur de la paroisse protestante correspond à une participation à la rénovation de la maison paroissiale. Quant à la participation à la paroisse catholique, elle provient d'une répartition des coûts engendrés par la paroisse de Saint-Etienne à la Sallaz qui couvre les communes de Lausanne, Epalinges et Savigny.

Au vu de la forte augmentation des débiteurs au bilan, le boursier informe qu'il s'agit d'une facture d'environ 1.2 millions relative à la ristourne annuelle de la taxe d'épuration par les Services Industriels de Lausanne. A partir de 2021, la facturation se fera chaque trimestre.

Les comptes 2020 de la CISTEP montrent un montant à charge d'Epalinges de CHF713'448.70, contre un budget de CHF691'700. Pour certaines communes, il est constaté de gros écarts entre le réel et le budget. La Municipalité n'a pas de justification précise à donner, mais la facturation dépend essentiellement de la consommation d'eau. La commission a reçu durant la séance le rapport du réviseur sur le compte d'exploitation et la répartition des charges de la STEP. Il est à noter que le réviseur se trouve être le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

Pour finir, la commission des finances remercie Monsieur Mischler, Syndic et Monsieur Niklaus, boursier pour l'excellente tenue des comptes, la clarté des informations données ainsi que les réponses apportées aux questions posées par la commission.

Au vu de ce qui précède et suite à l'examen des comptes 2020, c'est à l'unanimité que les membres de la commission des finances vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. d'adopter les comptes 2020 présentant un excédent de produits de CHF 3'041.61
2. de charger la Municipalité de transmettre les comptes 2020 à l'autorité de surveillance des finances par le biais de la Préfecture.

Epalinges, le 16 mai 2021



Le président rapporteur
Olivier Volper

RAPPORT DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS AU PREAVIS no 14/2021

PLAN D'AFFECTATION « TUILERIES 1 »

La commission s'est réunie le mercredi 2 juin en présence du Municipal M. Krattinger, du chef du Service Technique M. Baumann accompagné de M. Benitez, géographe-urbaniste.

La commission était composée de Mmes Fischer et Perfect, de Mrs Balsiger, Herrera, Matter, Michaud, Puricelli en remplacement de M. Terrier et de son Président-rapporteur M. Urrio.

Le représentant municipal explique que ce Plan d'Affectation respecte les directives et principes du Plan Directeur Localisé « Les Croisettes » qui lui-même est inscrit dans le Plan Directeur Communal qui sera soumis à consultation publique cet automne. Les objectifs du PALM ainsi que les mesures et orientations du Plan Directeur cantonal sont respectés.

Du point de vue urbanistique, on note que le quartier « Tuileries 1 » a et gardera son caractère d'origine avec des espaces généreux entre bâtiments. L'architecture et les aménagements seront définis par un concours de projets organisé par le propriétaire Swiss Life Ag. Un nouveau bâtiment est projeté sur l'actuelle pharmacie, ce qui permettra avec des surélévations d'accueillir environ 185 nouveaux habitants.

Un commissaire, se référant à la figure 5 page 8 du préavis, observe un élargissement visuel des bâtiments. Il est répondu que l'image est « trompeuse », il s'agit d'une marge principalement occupée par la largeur de l'isolation et par l'éventuelle création de balcons. En effet, en absence de projets de détail, une marge de flexibilité est prévue pour l'architecture quant au degré d'intervention sur l'état existant.

La commission estime qu'il faudra étudier la possibilité de **végétaliser les toits** et la **compatibilité avec des panneaux photovoltaïques**.

Le nombre de places de parc plafonné au nombre de places existantes s'explique par la sous-utilisation actuelle du garage collectif par les habitants actuels et par la volonté inscrite dans le PDL d'opter pour une politique de stationnement qui tiennent compte de l'excellente desserte du secteur en transport public. On s'inquiète pour la dépose liée à la garderie, mais on ne connaît pas l'exacte position de celle-ci actuellement, cet enjeu sera traité au stade du permis de construire. On apprend qu'elle remplacera celle de Bois-Murat, ce qui déchargera la problématique du trafic là-bas. Pour les **places des vélos**, la commission est surprise des 523 places projetées, on s'étonne de ces normes VSS... la commission est préoccupée par l'emplacement futur, même en sous-sol. Ceci sera également réglé au moment du permis de construire.

On évoque la problématique des **conventions** passées entre la Municipalité et le propriétaire, des commissaires demandent de pouvoir la consulter tout en sachant que les membres de la commission sont soumis à la confidentialité de cet acte. Le municipal s'engage en ce sens, mais rappelle que c'est au moment du permis de construire qu'on contrôle si les engagements et orientations pris dans une convention sont respectés.

Un commissaire s'interroge sur la **mixité** des gens qui viendront habiter ainsi que l'incitation et répartition dans les **LUP**. On nous explique que la politique du logement, du domaine cantonal, définit les LUP en 4 catégories, à savoir à loyer modéré, à loyer abordable (contrôlé), protégé pour seniors, pour étudiants. Le type de LUP pour ce quartier sera négocié avec le propriétaire en cas d'entrée en vigueur du plan d'affectation.

La **servitude**, définie en page 21 du préavis, rendra l'espace accessible à tout public et en tout temps. Il s'agit d'une servitude de passage dont l'entretien sera assuré par le propriétaire. La commune pourra le contrôler et aviser en cas de négligences du propriétaire.

La commission passe ensuite en revue détaillée toutes les réponses de la Municipalité aux deux oppositions formulées, en votant point par point pour chaque motif (10 concernant celle de l'ADERE). C'est à l'unanimité que votre commission accepte toutes les réponses municipales.

La commission débat encore de mesures à prendre au vu des développements actuels en mobilité, c'est pourquoi elle formule deux vœux, à savoir d'une part de favoriser et demander des places de parc pour les véhicules en « **mobility sharing** », concept de partage de véhicules et d'autre part de demander l'installation de **bornes de recharge électrique**. La commission invite la Municipalité à s'engager en ce sens.

Finalement, la commission vote et accepte à l'unanimité le préavis 14/2021 et recommande au Conseil Communal d'Epalinges d'en accepter la conclusion, à savoir :

- **D'approuver les réponses formulées à l'encontre des oppositions**
- **D'adopter le plan d'affectation « Tuileries 1 » et son règlement, tels que soumis à l'enquête publique du 26 septembre au 25 octobre 2020**
- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles en vue de l'approbation et de l'entrée en vigueur du plan d'affectation « Tuileries 1 »**
- **D'autoriser la Municipalité à appliquer le règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur du bien-fonds, au moment de l'entrée en force de la décision d'aménagement du territoire concernant le PA « Tuileries 1 »**

Epalinges, le 6 juin 2021

Le Président-rapporteur de la CUC

Jérôme URIO



Rapport de la commission du Conseil communal concernant le préavis 16/2021

Rapport du préavis concernant l'acquisition des parcelles RF N°532 et 590 à la route de la Croix-Blanche à Epalinges, ancien terminus du bus TL N°5 – approbation.

La commission s'est réunie le mercredi 1^{er} juin 2021 à 19h00 maison de commune salle des combles, Place de la Croix Blanche à Epalinges
en respectant les règles sanitaires

Monsieur le Président,
Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission était composée de

Messieurs : M.Thaddey Marco
M. Fernand Briguet
M. Bernard Thonney
M. Yves Giroud
M. Pierre Borel
M. Nicolas Hausel
M. Philippe Koch Président-rapporteur
M. Mustafa Taskale absent et excuse par la suite

Monsieur : Maurice Mischler représentait la Municipalité et M. Baumann chef de service. c

J'ouvre la séance à 19h00 et je transmets que la COFIN dans sa séance du 25 mai 2021 a approuvé à l'unanimité le préavis 16/2021 et je donne directement la parole à notre Municipal présent qui nous donne un complément d'information sur le préavis :

En premier lieu et dans le cadre du réaménagement du plat de la Croix-Blanche, cet achat est important pour le bien de notre commune.

Une fois acheté, l'optique est de réaménager en parc, places de parc et surtout mettre l'arrêt des TL plus proche de la route.

Un préavis concernant l'aménagement de cette place sera fait par la suite.

Il n'y a pas eu d'analyse de terrain concernant la pollution mais la Municipalité est partie en confiance. Avant la place, il y avait une ferme et la Commune s'est engagée envers les TL pour ne pas construire tout de suite un bâtiment sur cette place.

Pour l'aménagement futur de cette place, il va en relation avec l'aménagement du plat de la Croix Blanche.

La discussion fût courte car toute la commission à l'unanimité a accepté ce préavis et donc par la même occasion elle vous demande de prendre les décisions suivantes :

-vu le préavis n°16/2021 de la municipalité du 03.05.2021 :

-entendu le rapport de votre commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances :

-considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

- 1.- D'acheter les parcelles du Registre foncier N°532 et 590 d'une surface de 1210m² à la Route de la Croix-Blanche, 1066 Epalinges, pour un montant de 500'000.- TTC FRS montant auquel il convient d'ajouter les frais liés à la transaction et de lui accorder à cet effet le crédit y relatif ;
- 2- De porter la valeur de cet investissement à l'actif du bilan et l'amortir selon la législation en vigueur ;
- 3- De signer tous les actes notariés, officiels ou administratif concernant cet achat.

Pour la commission du Conseil Communal

Président-rapporteur



Philippe Koch

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 17/2021 :

Révision du règlement du Conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

Notre commission était composée de Mmes Fabienne Guignard, Cosette Perfect en remplacement de M. Santacroce, MM. Erich Dürst, Alexandre Meier, Michel Perret, Mazyar Yosefi et Jean-Pierre Michaud, président rapporteur. Monsieur Martin Chevallaz était excusé, non remplacé.

La commission nommée par le Bureau était la même – à l'exception des absents remplacés – que celle qui avait siégé à plus de vingt reprises entre 2018 et 2019. Elle avait été alors chargée par le Conseil de réfléchir à son fonctionnement et à un projet de modification du règlement communal. Durant ces multiples travaux, elle avait rencontré à trois reprises la Municipalité afin de s'assurer un mode collaboratif avec l'exécutif. Cette commission avait déposé son rapport final ainsi que des propositions de modification du règlement préalablement soumises au Service des communes et du logement (SCL) en décembre 2019. Ces documents étaient le résultat de nombreuses réflexions et de compromis négociés avec La Municipalité. Vous aviez alors accepté à l'unanimité la prise en considération de cette modification du règlement. En septembre 2020, la Municipalité, à l'étonnement des membres de la commission, avait annoncé au Conseil communal sa décision de proposer un contre-projet que nous discutons ce soir.

La commission s'est réunie le 3 juin 2021 – 18 mois plus tard - en présence de Monsieur le Syndic Maurice Mischler, représentant la Municipalité, accompagné de Madame Guggenheim, Secrétaire municipale ad intérim. Nous les remercions pour les informations et clarifications apportées ainsi que les réponses à nos questions.

En introduction, Monsieur le Syndic nous affirme que pour la Municipalité, l'idéal serait le statut quo. Néanmoins, par désir de compromis, elle propose une alternative aux propositions faites en son temps par la commission. La Municipalité craint un retard conséquent dans le traitement des préavis induits par un allongement du temps entre le dépôt du préavis et la présentation au conseil, ce qui porterait à conséquence pour certains dossiers qui doivent être traités rapidement en fonction de différentes contraintes externes. La Municipalité propose dans son contre-projet un « double flux » avec des traitements courts pour des préavis ne nécessitant pas de travaux approfondis, tels des travaux de canalisation, et un processus plus long pour les préavis plus complexes et sensibles politiquement, tels des grands projets urbanistiques. Selon Monsieur le Syndic, l'application du modèle proposé en 2019 par la commission nécessiterait l'engagement de quelqu'un pour gérer la planification et augmenterait le travail du greffe. Il fait de nombreuses références à la situation au Grand Conseil où plus de 300 dossiers sont en attentes.

Si de nombreux points de convergence ont été trouvés lors de leur travaux entre la commission et la Municipalité, les modifications amenées par la suite dans ce contre-projet ne convainquent pas la commission. Celle-ci est notamment formée de quatre anciens présidents du conseil bien au fait des contraintes liées à la gestion des préavis. Les liens faits avec les retards de traitement au Grand conseil ne nous paraissent pas transposables à notre commune. Certes, les propositions de modification nécessiteront de la part de tous une adaptation. Ce sera le cas pour la Municipalité, pour l'administration et pour les membres du Conseil, ainsi que pour le Bureau.

Cette adaptation nous semble réalisable. Dire qu'il faudra engager quelqu'un pour gérer le planning nous paraît largement exagéré. Par contre, la Municipalité et l'administration devra, encore plus qu'avant anticiper. Dans le projet initial, une éventuelle urgence dans le traitement d'un projet est prise en compte et pourra bénéficier d'un traitement exceptionnellement plus rapide. Le projet de « double flux » proposé dans ce contre-projet nous paraît compliqué. Il confond urgence et complexité. Un commissaire parle même « d'usine à gaz ». Selon un membre de la commission, c'est faire un procès d'intentions aux futurs présidents du Conseil lorsqu'il est écrit en page 5 dans le préavis, je cite : « Il est imaginable que cela pourrait permettre à un Président mal disposé envers la Municipalité de refuser l'urgence pour des motifs peu clairs ». Nous rappelons que chaque conseiller a fait serment de protéger l'intérêt public et que, par ailleurs, la Municipalité qui soumet ce préavis au conseil 18 mois après sa prise en considération, n'est pas, dans ce cas, un modèle de diligence.

Au final, la commission salue le fait que plusieurs de ses propositions négociées avec la Municipalité en 2019 ont été reprises dans ce préavis. Par contre, elle rejette plusieurs modifications apportées par la Municipalité, notamment celles concernant le planning et le flux des préavis aux articles 21, 34, 35 b, 41, 53 54. En remplacement, la commission dépose plusieurs amendements qui, pour la plupart, reprennent les propositions déposées dans le projet de décembre 2019. Elle propose également une reformulation de l'article 38 al c concernant la participation à la fois à la Cofin et à une commission sur le même objet. Notre commission (à l'unanimité moins une) demande que le résultat du vote électronique soit transmis directement aux conseillers (art 87) et non au Président. L'entier de ces amendements figurent en jaune sur le règlement projeté, alors que les articles du contre-projet à remplacer figurent en bleu.

Le Bureau a fait un travail de toilettage du règlement, notamment en ce qui concerne les renvois à des articles. Nous appuyons ce travail. Il nous a également transmis plusieurs propositions de modifications que la commission a examiné attentivement. Nous avons partagé au Bureau notre position quant à ces propositions. Il en tiendra ou non compte pour proposer d'éventuels amendements.

La commission est convaincue que le contre-projet tel que nous l'avons amendé permettra de répondre aux problématiques figurant en page 3 de ce préavis. A l'unanimité de ses membres, elle soutient ce préavis 17/2021 amendé

Elle vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères à également accepter les conclusions de ce préavis 17/2021 et le contre-projet du règlement du Conseil communal tel qu'amendé par la commission.

Epalinges, le 15 juin 2021

Jean-Pierre Michaud
Président rapporteur



Annexe : Règlement du Conseil amendé par la commission

Rapport de la commission du Conseil communal concernant le préavis 18/2021

Rapport du préavis concernant le règlement du fonds de solidarité COVID-19

La commission s'est réunie le mercredi 1^{er} juin 2021 à 19h00 maison de commune salle des
combles, Place de la Croix Blanche à Epalinges
en respectant les règles sanitaires

Monsieur le Président,
Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission était composée de

Messieurs : M.Thaddey Marco
M. Fernand Briguet
M. Bernard Thonney
M. Yves Giroud
M. Pierre Borel
M. Nicolas Hausel
M. Philippe Koch Président-rapporteur
M. Mustafa Taskale absent et excuse par la suite

Monsieur : Maurice Mischler représentait la Municipalité et MM Niklaus boursier communal.

J'ouvre la séance à 19h30 et je transmets que la COFIN dans sa séance du 25 mai 2021 a
approuvé à l'unanimité le préavis 18/2021 et je donne directement la parole à notre Municipal
présent qui nous donne un complément d'information sur le préavis :

Pourquoi des aides si tard ? la commune attendait d'avoir les comptes pour savoir si l'on
pouvait octroyer un crédit supplémentaire aux entreprises ou non.
Cette aide vient en complément du canton et de la confédération.

Le montant de 750'000.—est divisé en 2 parties :une partie pour les entreprises d'Epalinges
et en 250'000.—pour les TL et pour les TL toutes les communes font de même selon la clef
de répartition établie de longue date.

La commune a déjà mis en place sous forme de bon une aide aux entreprises avec un fond
de promotion économique que vous avez déjà vu sur le site de la commune et dans vos
boîtes aux lettres.

La commune compte environ 400 entreprises, et 75 associations.

Un conseiller se demande pourquoi un montant sera donné par m² par rapport à la surface
de vente ce qui a provoqué des discussions qui ont abouties à un amendement afin de
rajouter à l'article 5 du règlement après « un montant par m² » le mot adapté.

Ensuite la commission s'est demandée par rapport ce qu'on a entendu et lu comment la
commune et qui allait donner ces aides et sous quelles critères ? De là, un 2^{ème} amendement
a été déposé à la fin de l'article 5 du règlement juste avant l'article 6 un paragraphe
supplémentaire disant ceci : L'attribution par type de cas, une fois toutes les demandes
reçues seront rendues public, en tous cas aux conseillers sans nommer les entreprises afin
de rester confidentiel.

Ces aides seront octroyées jusqu'au 30 juin 2022.

La commission vote et accepte les 2 amendements à l'unanimité et passe au vote du préavis amendé et l'accepte également à l'unanimité.

Donc :

Vu le préavis n°18/2021 de la Municipalité du 03.05.2021
Entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

D'adopter le règlement d'utilisation du fonds de solidarité COVID-19 avec les 2 amendements décrit plus haut.

Pour la commission du Conseil Communal

Président-rapporteur

Philippe Koch